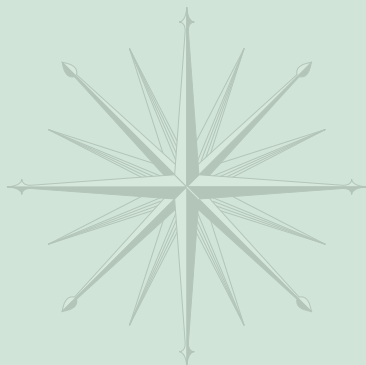
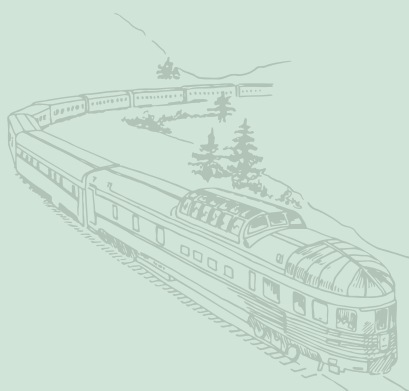


GUIDE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE



FNEO

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

- ÉDITION 2022 -



EDITO

Bonjour à toutes et tous, étudiantes et étudiants en orthophonie !

Voici cette année, la **quatrième édition** du Guide de la Mobilité Internationale. La première édition a été créée en 2019 par Sabine Graham, ancienne Vice-Présidente en charge de l'International de la FNEO. Ce guide est donc assez récent car la mobilité internationale est en pleine **évolution** dans notre filière.

Les expériences de mobilité internationale se multiplient au sein de nos centres de formations, permettant ainsi à ce guide de s'enrichir régulièrement.

Bien qu'il puisse sembler difficile de lier l'orthophonie à l'international pendant nos études, l'orthophonie ne se limite pas à nos frontières. De plus en plus de centres de formation offrent la possibilité de réaliser une expérience **d'études ou de stage à l'étranger**. Alors si vous rêvez de découvrir la pratique ou la formation à l'étranger, ne laissez pas passer votre chance et saisissez ce guide !

Chaque année, davantage d'étudiants en orthophonie partent à la découverte du métier et des études à l'étranger. Les associations locales de chaque centre de formation, en collaboration avec la FNEO, travaillent annuellement sur cette thématique afin de faciliter l'accès à l'information et d'accompagner les départs d'un plus grand nombre d'étudiants et étudiantes.

À travers ce guide, vous découvrirez que bien que les possibilités de départ soient **diverses** et variées, des disparités demeurent entre les différents centres de formation.

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires pour **préparer** au mieux chaque étape de votre projet : démarches administratives, budget et aspects pratiques. Enfin, des **données spécifiques** concernant la mobilité de chaque centre de formation vous seront présentées grâce aux Vice-Présidents en charge de la Mobilité Internationale et aux pôles Présidence de vos associations locales. Merci beaucoup à eux pour leur contribution !

Si vous avez la moindre interrogation, n'hésitez pas à me contacter, j'y répondrai avec plaisir. En attendant, j'espère que ce guide vous apportera les informations dont vous avez besoin pour vous envoler vers une expérience inoubliable.

Bonne lecture !



LOUISE MÉRAT
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'INTERNATIONAL À LA FNEO
ETUDIANTE EN 3E ANNÉE À NANCY

INTERNATIONAL@FNEO.FR

WWW.FNEO.FR



SOMMAIRE



2	EDITO	
3	SOMMAIRE	
4	GLOSSAIRE	
5	INTRODUCTION	
6	PARTIE 1 : LES POSSIBILITÉS	
	LES SEMESTRES	6
	Un contrat d'études, c'est quoi ?	6
	Les situations de mise en place d'un contrat d'études	7
	LES STAGES	10
11	PARTIE 2 : PRÉPARER SON PROJET	
	CHOISIR MA DESTINATION	11
	LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DU PAYS	11
	L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES	11
	LA LANGUE	11
	LES CONVENTIONS INTERUNIVERSITAIRES	12
	LES ÉQUIVALENCES	12
	SEMESTRE À L'ÉTRANGER : REMPLIR SON CONTRAT D'ÉTUDES	13
	Qui contacter ?	13
	Quels papiers remplir ?	14
	Quels documents fournir ?	14
	Quels délais prévoir ?	14
	STAGE À L'ÉTRANGER : LA CONVENTION DE STAGE	15
	AIDES FINANCIÈRES	15
	Bourse Erasmus+	15
	Aide à la MI du MESRI	16
	Aides des collectivités locales	16
	Bourses associées aux programmes d'échanges	16
	Aide des universités	16

17	PARTIE 3 : CONSEILS AVANT DE PARTIR	
	LE PASSEPORT ET LE VISA	17
	L'ASSURANCE MALADIE	17
	LA COUVERTURE SOCIALE	18
	LE SITE ARIANE	18
	Qu'est-ce que c'est ?	18
	A quoi sert-il ?	18
	LE BUDGET	19
	LE LOGEMENT	19
	LA VIE QUOTIDIENNE	20
	VOS SOURCES D'INFORMATIONS OFFICIELLES	20
21	PARTIE 4 : SPÉCIFICITÉS DES CFUO : CHEZ MOI, ÇA SE PASSE COMMENT ?	
	AMIENS	21
	BESANCON	22
	BORDEAUX	22
	BREST	24
	CAEN	24
	CLERMONT-FERRAND	25
	LILLE	25
	LIMOGES	25
	LYON	26
	MARSEILLE	28
	MONTPELLIER	30
	NANCY	32
	NANTES	34
	NICE	34
	PARIS	35
	POITIERS	37
	RENNES	39
	ROUEN	40
	STRASBOURG	40
	TOULOUSE	42
	TOURS	43

GLOSSAIRE

-C-

CFUO : CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN ORTHOPHONIE
CIDJ : CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE
CLEISS : CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE
CPAM : CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

-D-

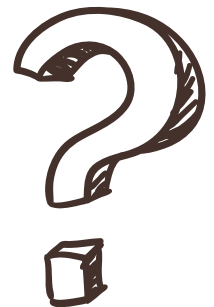
DP : DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE
DRI : DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
DROM-COM : DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

-E-

ECTS : EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM
EEE : ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN
EEES : ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ESN : EUROPEAN STUDENT NETWORK
ERASMUS : EUROPEAN ACTION SCHEME FOR MOBILITY OF UNIVERSITY STUDENTS

-F-

FNEO : FÉDÉRATION NATIONALE DES ETUDIANTS EN ORTHOPHONIE



-M-

M3C : MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
MESR : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
VP MI : VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

-T-

TOEFL : TEST OF ENGLISH AS A FOREIGN LANGUAGE
TOEIC : TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION

-U-

UE : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
UE : UNION EUROPÉENNE
UFR : UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE

INTRODUCTION



La mobilité internationale vous intéresse ? Vous souhaitez avoir des réponses à diverses questions, ou tout simplement découvrir les possibilités offertes par votre cursus ? Ce guide est fait pour vous !

La mobilité internationale, qu'est-ce que c'est ? C'est le fait d'effectuer une partie de vos études à l'étranger¹. C'est une **expérience** enrichissante, grâce à laquelle vous pourrez découvrir une autre culture, de nouvelles pratiques et compétences professionnelles, améliorer votre niveau de langue, etc. mais aussi faire de belles rencontres et vivre une aventure inoubliable !

C'est également alimenter les **liens** entre les universités et notamment entre les départements d'orthophonie français et étrangers, pour permettre aux étudiants et futurs étudiants de faciliter leurs échanges, et ce de manière pérenne.

Mais la mobilité internationale ne s'arrête pas aux étudiants, elle encourage aussi les **échanges professionnels** entre les orthophonistes du monde entier et constitue un premier pas vers l'exercice à l'étranger.

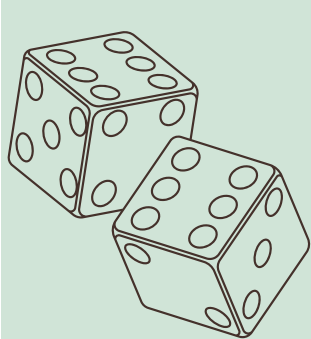
Concrètement, **comment partir** à l'étranger ? Quelles sont les démarches et qui contacter ? Qui peuvent être vos personnes-ressources ? Comment constituer un dossier solide ? Comment trouver un stage à l'étranger ? Vous trouverez les réponses à toutes ces questions dans ce guide, mais également des conseils et détails à ne pas négliger pour préparer au mieux votre départ puis votre séjour à l'étranger.

Les possibilités de mobilité internationale diffèrent selon les Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO). La dernière partie de ce guide, écrite par les associations locales, vous exposera les possibilités de mobilité internationale spécifiques à votre centre de formation.

Bonne lecture !

¹. ATTENTION : LES DROM-COM SONT DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES FRANÇAIS.





PARTIE 1 : LES POSSIBILITÉS



Les conditions administratives pour partir à l'étranger sont nombreuses, et **dépendent** des universités. Dans tous les cas, effectuer un semestre ou un stage à l'étranger est une démarche personnelle qui modifie votre parcours étudiant habituel.

1. LES SEMESTRES



Partir en semestre à l'étranger implique parfois des démarches lourdes susceptibles de vous décourager. Cependant, avec de la patience et de l'organisation, c'est tout à fait possible ! Si votre projet est bien construit, cohérent avec votre niveau d'études et préparé à l'avance, vous avez toutes les cartes en main pour vivre cette aventure. Votre projet de départ à l'étranger est défini et encadré par un contrat d'études.

A. UN CONTRAT D'ÉTUDES, C'EST QUOI ?

Le contrat d'études **définit les modalités** de votre semestre à l'étranger. Il est signé par vous et par les universités de départ et d'accueil.

Il contient :

- Les informations administratives des trois signataires de ce contrat
- Les dates et la durée de votre semestre à l'étranger (année universitaire et semestre)
- Le dossier d'équivalence



ZOOM SUR LE DOSSIER D'ÉQUIVALENCE

C'est l'élément majeur de votre contrat d'études, celui qui vous permet de valider votre semestre à l'étranger. Il renseigne les Unités d'Enseignement (UE) initialement prévues dans votre cursus en France et les UE que vous suivrez dans l'université à l'étranger.

Pour que ce dossier d'équivalence soit valide, il est impératif que les UE françaises et celles de l'université étrangère abordent le même sujet et **correspondent au même nombre de crédits** (ECTS : European Credit Transfer System pour l'Europe ou équivalent pour les pays hors Europe).

Les crédits ECTS

Le sigle ECTS signifie European Credits Transfer System (le système européen de transfert et d'accumulation de crédits). C'est un système de mesures quantitatives créé en 1989 par l'Union Européenne dans le cadre du programme Erasmus. Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail nécessaire pour l'UE. Ils constituent un outil complémentaire au diplôme permettant de faciliter la mobilité des étudiants, entre les établissements français mais aussi à l'étranger.

Les crédits sont accumulés chaque semestre. Un semestre représente 30 crédits ECTS ; un crédit représente 25 à 30 heures de travail.

Le système de crédits ECTS permet de **valider un semestre à l'étranger au même titre qu'un semestre réalisé en France**.

Les UE ne peuvent pas correspondre de façon exacte d'une université à une autre. L'objectif est alors que les deux formations soient les plus harmonieuses possible en termes d'UE et d'ECTS. Parfois, vous serez dans l'obligation de **rattraper ou bien d'anticiper** les UE que vous aurez manquées. Cette démarche doit toutefois rester exceptionnelle, car étudier à l'étranger ne doit pas vous imposer une charge de travail supplémentaire à votre retour en France.

Vous devrez présenter ce dossier d'équivalence à votre Directeur ou votre Directrice Pédagogique, qui validera ou non le dossier, et qui acceptera si nécessaire de vous faire anticiper ou rattraper les UE manquantes.

Lors de votre rendez-vous avec votre DP, il est important, en plus d'un contrat d'études bien construit, de montrer votre motivation et d'argumenter en vous appuyant sur les diverses recherches que vous avez effectuées sur l'université d'accueil.

B. LES SITUATIONS DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'ÉTUDES



La mise en place d'un contrat d'études varie en fonction de votre université, notamment en ce qui concerne les accords que celle-ci a avec les universités étrangères.

Concrètement, deux situations peuvent se présenter :

- Le contrat d'études **dans** le cadre d'une convention interuniversitaire
- Le contrat d'études **hors** cadre de convention interuniversitaire

Le contrat d'études dans le cadre d'une convention interuniversitaire

Qu'est-ce qu'une convention interuniversitaire ?

La convention interuniversitaire est **rédigée et co-signée par deux universités** de nationalités différentes. Elle permet de définir avec précision les modalités de départ pour les étudiants entre ces deux universités : filières concernées, nombre d'étudiants pouvant partir, durée du séjour, etc. Elle garantit la faisabilité des études dans l'université partenaire (au semestre ou à l'année). Dans la plupart des cas, le contrat d'études est déjà rédigé, il ne reste plus qu'à le compléter et le personnaliser si besoin.



A quoi sert-elle ?

La convention procure aux étudiants de nombreux avantages, notamment :

- La **gratuité** de la formation à l'étranger : l'inscription dans l'université étrangère, qu'elle soit pour six mois ou un an, est gratuite (les budgets des deux universités sont liés)
- L'**équivalence** des notes obtenues et des UE étudiées dans l'université étrangère
- Des **démarches administratives facilitées** et plus rapides
- Une éventuelle **bourse** proposée dans le cadre de la convention

De plus, certaines universités proposent de faciliter la vie quotidienne des étudiants étrangers, en fournissant par exemple le logement.

Tous ces avantages sont détaillés dans la convention interuniversitaire.

On distingue la convention faite dans un cadre d'échange (type Erasmus) et la convention hors cadre d'échange. Elles contiennent globalement les mêmes informations. Cependant, le cadre d'échange permet de fixer un modèle de convention et de la mettre en place plus facilement.



L'une des actions clés du programme d'échange Erasmus+ est de renforcer la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'Europe. Afin de pouvoir s'intégrer à ce programme, les établissements de l'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur (ECHE, European Charter for Higher Education). Celle-ci remplace depuis 2014 l'ancienne Charte Universitaire Erasmus et y apporte de nouvelles exigences en matière de qualité.

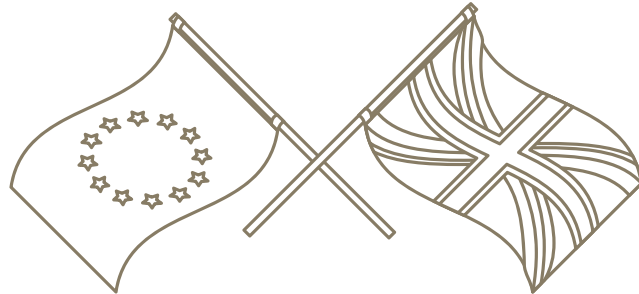
Les pays concernés sont les pays membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie.

Il existe également des pays partenaires qui peuvent s'intégrer dans certains aspects du programme : les pays du voisinage européen à l'Est et au Sud, les Balkans occidentaux, la fédération de Russie et d'autres pays du monde entier.

Suite au succès du programme Erasmus+, la charte Erasmus+ a été renouvelée en 2021 pour une durée de 6 ans.

L'université est votre premier interlocutrice si vous souhaitez souscrire au programme Erasmus+ !

S'il vous reste des questions, vous pouvez consulter le site de l'ESN (Erasmus Student Network), une association par et pour les étudiants !



Brexit : quid du Royaume-Uni ?

La situation géopolitique actuelle du Royaume-Uni rend incertaines les possibilités et les modalités de départ à l'étranger. Le site Erasmus+ fournit des informations fiables et fréquemment actualisées, voici la dernière version datant de juin 2021 :

"Suite à l'accord de commerce et de coopération signé entre l'Union européenne et le Royaume-Uni le 30 décembre (plus d'informations), le Royaume-Uni devient un pays tiers non associé dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027."

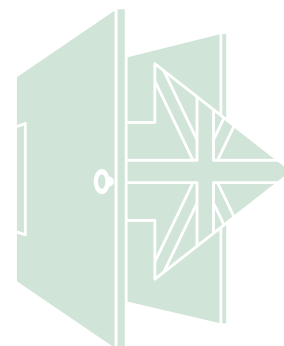
Source :

<https://www.erasmusplus.fr/penelope/brexit.php>

Vous pouvez aussi retrouver de nombreuses informations, ainsi qu'une FAQ sur le site brexit.gouv.fr.

"L'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ne prévoit pas de participation du Royaume-Uni à la nouvelle génération du programme Erasmus+ (période 2021-2027). Par conséquent, le Royaume-Uni n'est pas considéré comme « pays participant au programme » et ne peut pas participer aux activités du programme Erasmus+ en dehors des activités ouvertes à des partenaires internationaux, selon des conditions particulières (par exemple, Masters conjoints Erasmus Mundus)."

Source : <https://brexit.gouv.fr>



Vous l'aurez compris, la convention interuniversitaire est un réel atout pour les départs à l'étranger : elle **encadre le contrat d'études** que vous aurez à compléter. Pour savoir si votre CFUO dispose d'une convention interuniversitaire, vous pouvez consulter le **site de votre université** dans la rubrique "International", ou bien contacter la personne chargée de la Mobilité Internationale de votre association locale (VP MI).



Attention : la convention interuniversitaire ne concerne souvent qu'une partie des filières de l'université. Prenons l'exemple d'un CFUO qui dépend d'une UFR Santé. Si cette UFR a signé une convention interuniversitaire, cette dernière est applicable au CFUO. Mais la mobilité internationale étant très récente en orthophonie, il n'y a souvent aucune mention du CFUO dans la convention et les modalités d'échange pour les étudiants ne sont alors pas définies. Pensez donc à vérifier si la convention **inclut** expressément votre CFUO !

Si ce n'est pas le cas, un **avenant** à la convention signée par l'UFR pourra être rédigé par l'université afin d'en définir les modalités pour les étudiants en orthophonie. Si votre CFUO est dans cette situation, vos VP Mobilité Internationale se sont probablement déjà penchés sur le dossier !

Le contrat d'études hors cadre de convention interuniversitaire

Ce cas se présente si vous souhaitez partir dans une université qui n'est pas partenaire de la vôtre. Dans ce cas, c'est à vous de **compléter vous-même** votre contrat d'études, et d'en **définir précisément les modalités** : université de départ, année et semestre, durée du séjour, UE étudiées...

Vous pouvez trouver des modèles de contrats sur le site internet de votre université ou en demander un auprès du bureau des relations internationales.

Et les stages durant le semestre à l'étranger ?

Si vous devez effectuer un stage durant votre semestre, deux options se présentent :

1. **Anticiper** votre stage en France durant l'été ou le semestre précédant votre départ, ou bien le **rattraper** à votre retour dans le cas où votre année universitaire n'est pas terminée.
2. Si cela n'est pas possible, vous pouvez tout à fait **effectuer votre stage dans le pays d'accueil**, si votre permis d'études (visa) et votre direction pédagogique le permettent. Les détails concernant les stages à l'étranger expliqués ci-après s'appliquent tout à fait à cette situation.





2. LES STAGES



Partir en stage à l'étranger implique des démarches administratives différentes. En amont, il faut s'assurer que votre Directeur Pédagogique soit favorable à ce projet. Pour cela, il est nécessaire que le projet **remplisse les objectifs de stage** définis par le Bulletin Officiel et votre CFUO.

Avant de vous lancer dans les recherches, renseignez-vous sur les **conditions** posées par votre direction pour les stages à l'étranger en contactant la VP MI de votre association locale ou directement la Direction des Relations Internationales (DRI) de votre université. Ainsi, certains CFUO demandent que l'orthophoniste soit diplômé en France, ou bien a minima francophone. Il peut aussi vous être imposé un niveau minimal de maîtrise de la langue parlée dans le pays d'accueil, avec parfois une certification à valider. Pensez donc en premier lieu à **la langue du pays** : un bon niveau vous permettra de communiquer plus aisément dans votre vie quotidienne, mais aussi d'avoir un autre regard sur les patients. En effet, même si votre orthophoniste est francophone, les patients parlent le plus souvent la langue du pays d'accueil. Ainsi, une maîtrise de cette langue vous permettra d'avoir une compréhension plus fine des difficultés langagières des patients.

Une fois la destination et les objectifs globaux de stage en tête, il s'agit de trouver un **maître de stage**.

Mais comment trouver un maître de stage à l'étranger ?

Premièrement, il faut se renseigner sur l'**orthophonie et sa pratique** dans le pays concerné. Dans certains pays, l'orthophonie n'est pas aussi répandue qu'en France ou alors sa pratique diffère. Il peut être intéressant de se rapprocher des écoles françaises dans lesquelles un ou une orthophoniste intervient et prend en charge les élèves.



Aussi, d'autres pays utilisent un **terme différent** pour désigner l'orthophoniste. C'est le cas en Belgique (logopèdes), en Suisse (logopédistes) ou encore au sein d'une langue étrangère, comme Speech and Language Therapist en anglais. Connaître le terme vous aidera dans vos recherches par mot clé pour trouver un maître de stage. .



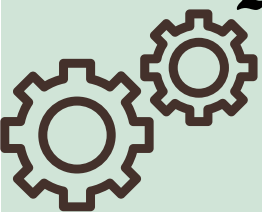
Parfois, les **VP MI** ont leurs propres contacts et **peuvent vous mettre en relation** avec des étudiants qui sont déjà partis en stage. Autrement, vous pouvez faire vous-même des recherches sur internet et les réseaux sociaux afin de **trouver des contacts**.



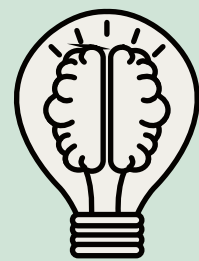
Plusieurs **groupes Facebook** d'orthophonistes travaillant à l'étranger existent, notamment "Orthophonistes à l'étranger" ou "Orthophonistes du Monde". N'oubliez pas que ces groupes n'ont pas pour objectif d'être une source de recherche pour des lieux de stage, soyez donc mesurés dans le nombre de messages que vous publiez. Pensez également à faire des recherches auprès d'orthophonistes salariés dans des lycées français ou dans des cliniques par exemple.

Les orthophonistes travaillant à l'étranger sont souvent très heureux d'accueillir des stagiaires et la majorité des étudiants sont ravis de leur expérience, alors n'hésitez pas à vous lancer !



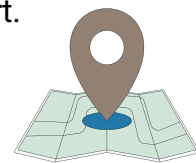


PARTIE 2 : PRÉPARER SON PROJET



C'est décidé, vous souhaitez partir ! Maintenant, il faut préparer votre projet. Vous trouverez dans cette partie les **modalités administratives et techniques** pour concrétiser et valider votre départ.

1. CHOISIR MA DESTINATION



Que vous ayez une destination spécifique en tête ou non, certaines conditions sont à prendre en compte avant de choisir votre pays d'accueil. Au-delà du pays où vous souhaitez vous rendre, il faut vous adapter à ce qu'il est possible de faire.

Vous trouverez dans cette partie les **différentes vérifications** qu'il est important d'effectuer avant de choisir votre destination.

A. LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DU PAYS

Le site du Ministère des Affaires Étrangères renseigne les **conditions de sécurité** de tous les pays du monde, en fonction de leur situation géopolitique (www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Conseils aux voyageurs - Sécurité"). L'État établit un classement des zones de vigilance :

- **Zone rouge** : il est formellement déconseillé d'y séjourner
- **Zone orange** : il est déconseillé d'y séjourner sauf raison impérieuse
- **Zone jaune** : la vigilance est renforcée
- **Zone verte** : la vigilance est normale

Renseignez-vous donc en amont, afin de repérer les zones dans lesquelles vous ne pouvez pas voyager. Pour votre sécurité, l'université et votre Directeur Pédagogique interdisent aux étudiants de partir dans une zone rouge ou orange.

B. L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Suite à la pandémie de la Covid-19, de nombreux pays ont **fermé leurs frontières** pour tenter de limiter le nombre de cas. Pensez à bien regarder sur internet, notamment le site du gouvernement français (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), pour connaître les modalités d'entrée sur le territoire souhaité (demande de test datant de moins de 72h ou questionnaire à renseigner par exemple).

C. LA LANGUE

Pensez à vérifier quelles sont **la ou les langues d'enseignement** du pays, et que vous en avez une maîtrise suffisante pour vous permettre de suivre des cours dans cette langue. De même, il est préférable de **maîtriser la langue étrangère** pour un stage, même si celui-ci est réalisé avec un orthophoniste francophone.



Vous partez dans un pays non francophone ?

Il vous sera quasi-systématiquement demandé de passer une **certification de langue** (que vous partiez pour un stage ou pour un semestre à l'étranger) pour valider un niveau minimum (B2 ou C1 selon les universités).

Attention ! Toutes les certifications ne sont pas reconnues par l'université. Vous devrez valider celle que la faculté aura choisie, renseignez-vous auprès de votre DRI.



D. LES CONVENTIONS INTERUNIVERSITAIRES

Partir dans une université disposant d'une **convention interuniversitaire** avec votre université facilitera grandement vos démarches. Consultez le site de l'université pour vous renseigner sur les conventions existantes. S'il en existe et que l'université d'accueil vous plaît, votre projet est déjà bien avancé car la convention garantit sa faisabilité : vous saurez que l'université peut vous accepter et les UE sont équivalentes. Cependant, notez également que dans ce cas, votre candidature ne sera probablement pas la seule à être soumise, et qu'une sélection pourra être effectuée.

N'oubliez pas qu'il est possible de partir **même si une convention n'existe pas** ! Ce sera alors à vous de prouver la faisabilité de votre projet.

E. LES ÉQUIVALENCES



L'équivalence des UE est le réquisit absolu pour faire valider votre projet. En fonction des pays et des universités, il sera plus ou moins facile de trouver des UE similaires et donc de valider un semestre dans ces universités.

Afin de vérifier que les UE sont équivalentes, il faut les **comparer**. Pour cela, vous devez télécharger la liste des UE de l'université d'accueil pour toutes les années, disponible sur le site de l'université.

Vous devrez ensuite comparer :

- La **description** de l'UE : le contenu proposé doit être similaire à celui de l'UE en France, tel qu'il est écrit sur le Bulletin Officiel. Attention à ne pas uniquement vous fier à son intitulé.
- Le **nombre de crédits** (ECTS ou équivalents) que l'UE valide : de même, il doit être très proche de celui de l'UE équivalente en France.

Il est possible que les UE équivalentes ne soient pas toutes étudiées pendant la même année universitaire ; vous serez potentiellement amené à suivre par exemple à la fois des cours de 2e et de 3e année dans votre université d'accueil. Pensez à demander les emplois du temps dès qu'ils sont disponibles afin de vérifier que vous pourrez **mêler des cours de plusieurs promotions** différentes.

Dans notre maquette, certains semestres se prêtent plus ou moins au départ à l'étranger, en fonction des équivalences que vous pourrez trouver. Il est donc possible que vous soyez obligés de partir pendant un semestre spécifique. La majorité des échanges actuellement possibles se font en 3ème année.

MODULES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	Total ECTS
1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	11	10	12	4	3	0	0	0	0	0	40
2. SCIENCES BIOMÉDICALES	9	10	5	4	7	0	0	0	0	0	35
3. SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6
4. ORTHOPHONIE : LA PROFESSION	3	0	0	0	4	3	0	0	2	2	14
5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES	0	0	0	16	7	19	21	14	8	6	91
6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE	0	3	3	3	6	6	6	6	6	7	46
7. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE	0	0	5	0	3	0	0	6	9	9	32
8. COMPÉTENCES TRANSVERSALES	4	2	2	0	0	2	1	0	1	1	13
9. SANTÉ PUBLIQUE	0	2	3	3	0	0	0	0	0	0	8
10. ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11. SÉMINAIRES PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES	0	0	0	0	0	0	2	4	4	2	12
ECTS	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300



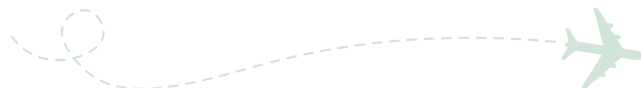
2. SEMESTRE À L'ÉTRANGER : REMPLIR SON CONTRAT D'ÉTUDES

Ça y est, vous avez trouvé l'université et le cursus qui vous plaisent ! Il faut maintenant vous lancer dans des **procédures administratives** pour concrétiser votre projet.

A. QUI CONTACTER ?



Vos deux interlocuteurs principaux à l'université sont la **Direction des Relations Internationales** et votre **Directeur Pédagogique**. Ils sont là pour vous aider dans vos démarches, mais également pour valider votre contrat d'études.



La Direction des Relations Internationales (DRI)

L'instance chargée de la mobilité internationale à l'université est la DRI. Elle est experte dans le domaine et saura mieux que quiconque vous renseigner. C'est elle qui a l'**autorité pour valider ou non un contrat d'études**. Les contacts de la DRI sont disponibles sur le site de votre faculté. En effet, il existe plusieurs référents au sein de l'université, vous devrez donc contacter celui qui correspond à la faculté ou l'institut de votre CFUO.

C'est également la DRI qui **entre en contact avec les universités étrangères**, notamment avec leur homologue dans le pays d'accueil. Ce n'est pas à vous de contacter l'université étrangère : les DRI des universités du monde entier travaillent conjointement, vous ne devriez donc pas avoir besoin de faire le relais entre ces deux instances.

La DRI signe votre contrat d'études. Les trois signataires de ce contrat sont donc **vous-même, la DRI de l'université de départ et la DRI de l'université d'accueil**.



La Direction Pédagogique (DP)

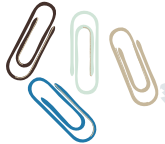
C'est elle qui **validera votre dossier d'équivalence** et qui définira avec vous les modalités pour rattraper ou anticiper les UE que vous auriez éventuellement manquées.

La DP et la DRI travaillent conjointement et en parallèle. Ainsi, la DRI ne peut pas signer votre contrat d'études si votre DP n'a pas au préalable validé votre dossier d'équivalence. À l'inverse, votre DP peut demander à la DRI de valider l'aspect administratif de votre projet avant d'examiner votre dossier d'équivalence.

L'idéal est de prendre rendez-vous avec **la DRI et votre DP ensemble** afin de discuter de votre projet. Leurs rôles sont différents mais complémentaires et donc tout aussi importants !

Sans oublier... Vos Vice-Présidents en charge de la Mobilité Internationale !

C'est leur rôle de se tenir au courant des conventions interuniversitaires existantes et de travailler avec la DRI et votre DP pour en mettre en place de nouvelles. Ils seront ravis de savoir que vous êtes intéressé par la mobilité internationale ! Contactez-les **dès le début de votre projet**, ils sauront vous guider, vous donner de précieux conseils pour vous faire gagner du temps et vous accompagneront tout au long de vos démarches. C'est aussi grâce à vous et vos projets qu'ils pourront mettre en place de **nouvelles conventions interuniversitaires** !



B. QUELS PAPIERS REMPLIR ?

Dans la plupart des cas, il n'y a qu'un seul document à compléter : le **formulaire de candidature**. Chaque université a son propre modèle. Ce formulaire équivaut en général au contrat d'études.

En fonction de l'université étrangère où vous souhaitez étudier, il peut également vous être demandé un **autre formulaire de candidature**, spécifique à cette université.

Quel que soit le modèle du formulaire, il vous sera globalement demandé de renseigner les mêmes informations : données administratives vous concernant, durée et dates de votre séjour, équivalences... C'est notamment **sur la base de votre dossier d'équivalence** que vous pourrez renseigner ces informations.

Ce formulaire de candidature est disponible sur le site de l'université, vous pouvez également le récupérer auprès de votre DRI !

D. QUELS DÉLAIS PRÉVOIR ?

La mobilité internationale représente un projet de grande ampleur dans votre cursus étudiant, qu'il convient de réfléchir longuement en amont. Une réflexion approfondie sur **vos motivations, vos raisons et moyens** est nécessaire. Il faut éviter de se précipiter.

Les procédures usuelles pour valider votre projet prennent **au moins six mois**. Il faut cependant commencer l'organisation de votre plan de mobilité **bien plus tôt**, pour notamment :

- Définir le moment idéal pour partir
- Définir l'université étrangère où vous souhaitez étudier
- Élaborer votre dossier d'équivalence
- Obtenir un accord de principe de votre Directeur Pédagogique

Il est donc conseillé de commencer l'organisation de votre projet **un an à l'avance**.



C. QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

Vous aurez à joindre à votre formulaire de candidature un **ensemble de documents complémentaires** pour valider votre dossier. Les documents à fournir peuvent varier en fonction de votre université, mais aussi selon l'université étrangère dans laquelle vous souhaitez étudier.

Il est toujours demandé de joindre votre **dossier d'équivalence**, qui présentera de manière détaillée la correspondance entre vos UE en France et vos UE à l'étranger. Ce dossier peut parfois être intégré au formulaire de candidature.

Liste des documents qui peuvent être demandés

- Les relevés de notes des semestres précédents : c'est en partie ce relevé qui sera pris en compte si le nombre de candidatures pour votre destination **excède le nombre de places disponibles**. De plus, des **notes minimales** peuvent être requises par votre université et/ou l'université d'accueil pour vous autoriser à partir.
- Une lettre de motivation, pour justifier notamment votre **choix d'université**.
- Un CV.
- Un budget prévisionnel : la validation de ce budget permet à l'université de **garantir votre sécurité financière** lorsque vous serez à l'étranger. Elle lui permet également de vérifier votre capacité à élaborer un **projet solide et réalisable**.
- Une lettre de recommandation d'un membre de l'équipe pédagogique.
- Une copie du passeport (ou de la carte d'identité) valide au moment de votre séjour
- Un certificat médical.
- Une certification de langue, si vous partez dans un pays non francophone.

Des documents complémentaires sont parfois requis, je vous invite à consulter la partie propre à votre CFUO pour plus d'informations.

3. STAGE À L'ÉTRANGER : LA CONVENTION DE STAGE

Les démarches administratives pour partir en stage sont **nettement moins lourdes** que celles requises pour les semestres à l'étranger.

Selon les universités, la convention de stage à remplir sera celle utilisée habituellement, ou bien une **convention spécifique** que vous pourrez vous procurer auprès de la DRI. Les signataires de cette convention restent les mêmes : l'étudiant stagiaire, l'orthophoniste, le directeur pédagogique du département d'orthophonie et le directeur de l'UFR ou de l'institut de votre université.

Vous aurez éventuellement à fournir des **documents administratifs spécifiques au stage à l'étranger** (copie du passeport, certificat médical par exemple).

Si vous partez dans un pays non francophone, et plus particulièrement si vous êtes en stage avec un orthophoniste non francophone, un **excellent niveau de langue** pourra être exigé (niveau B2 ou C1).

Les délais de réalisation de votre projet sont généralement plus courts car les démarches administratives et pédagogiques nécessaires sont moins lourdes que celles du semestre. La partie la plus chronophage sera de **trouver votre maître de stage** et d'**obtenir les différentes signatures** de la convention.



4. AIDES FINANCIÈRES



Les aides financières dont vous pouvez bénéficier sont **multiples**, et peuvent être **cumulées**. Il faut savoir qu'un étudiant français boursier qui poursuit ses études dans l'un des pays du Conseil de l'Europe¹ **conserve sa bourse sur critères sociaux**.

A. BOURSE ERASMUS+



Elle est financée par le **MESR** (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche).

C'est une aide pour les étudiants partant entre **trois et douze mois** dans le cadre d'un programme d'échange Erasmus+. Elle dispense :

- Une allocation mensuelle
- Une dispense des frais d'inscription et des frais d'examen dans l'université d'accueil
- L'accès aux bibliothèques universitaires de l'université d'accueil
- Dans certains cas, une subvention pour un cours de langue intensif Erasmus

Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande **auprès de votre DRI**.

Attention : vous pourrez recevoir au **maximum deux bourses Erasmus au cours d'un cycle** (licence ou master), une pour un semestre et une pour un stage.

Son montant moyen mensuel se situe entre **225 et 300 euros**. Il varie en fonction du projet pédagogique, du coût de la vie dans le pays d'accueil, de l'éloignement entre le pays d'origine et le pays d'accueil et en fonction de la durée du séjour.

Le **cumul de cette bourse est possible** avec :

- Une bourse sur critères sociaux
- Une aide à la mobilité internationale
- Une aide des collectivités locales
- Une aide de l'établissement de départ

¹ . LE CONSEIL DE L'EUROPE EST UNE ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE REGROUPEANT AUJOURD'HUI 47 ÉTATS MEMBRES, DONT LES 28 ÉTATS MEMBRES DE L'UE, QUI ONT POUR VALEURS PRINCIPALES LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE ET LE PLURALISME POLITIQUE.

B. AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DU MESR



Cette aide est réservée aux étudiants recevant une **bourse sur critères sociaux** ou recevant une **aide spécifique annuelle**.

Le séjour à l'étranger doit durer entre **deux et neuf mois consécutifs**. Un étudiant peut bénéficier **plusieurs fois** de cette bourse à condition que les durées cumulées ne dépassent pas neuf mois au total.

Pour en bénéficier, vous devez retirer un **dossier de demande d'aide à la mobilité internationale** auprès de la DRI, que vous devrez compléter et retourner à la DRI, accompagné de votre contrat d'études.

C'est le président de l'université qui décidera du nombre de mensualités qui vous seront accordées. Il est déterminé en fonction de la durée du séjour, de l'éloignement du pays d'accueil et du coût de la vie dans le pays.

L'aide peut être versée en **deux mensualités ou plus**, jusqu'à neuf mensualités maximum.

Cette bourse **se cumule obligatoirement** avec une bourse sur critères sociaux ou une aide spécifique annuelle.

Le cumul est possible avec une aide au mérite.

C. AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales, notamment **les régions**, peuvent également fournir des aides.

Les aides régionales ne dépendent pas du dossier universitaire ni des appréciations. Tout étudiant peut prétendre à une aide financière, à condition de **respecter les délais et les critères propres** à la région en question. Renseignez-vous sur le site de votre région.

Tous les programmes des régions sont à retrouver ici : www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Services aux citoyens", "Préparer son expatriation" puis "Études supérieures".

D. BOURSES ASSOCIÉES AUX PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Les bourses associées aux programmes d'échanges **varient selon les universités**, renseignez-vous auprès de la DRI.

Consultez la partie spécifique à votre CFUO pour des informations plus précises !

E. AIDE DES UNIVERSITÉS

De même, ces aides **varient selon les universités**. Elles sont cependant proposées pour tous les étudiants, toutes filières confondues. De ce fait, vous pouvez en bénéficier **même si la mobilité internationale est peu développée dans votre CFUO**.

Renseignez-vous auprès de votre DRI pour connaître le montant exact de cette bourse, et consultez la partie spécifique à votre CFUO pour des informations plus précises.

PARTIE 3 : CONSEILS AVANT DE PARTIR



Ça y est, votre projet est validé ! Il vous reste maintenant à **organiser concrètement** votre voyage... Voici quelques conseils précieux pour être bien préparé et partir sereinement !



1. LE PASSEPORT ET LE VISA

Le **passport** ou la **carte d'identité** : c'est le premier document officiel à avoir en sa possession pour partir à l'étranger. Il doit être **valide** toute la durée du séjour, parfois même jusqu'à six mois plus tard : soyez vigilant quant à sa **date d'expiration**.

Pour les pays de l'**Union Européenne**, la carte d'identité ou le passeport **suffisent** pour voyager.

Pour un semestre dans un pays de la zone Europe **hors UE**, un **visa étudiant** est souvent nécessaire pour une durée de séjour supérieure à six mois.

Si vous partez en stage à l'étranger, vous devrez vous procurer un **visa de travail**. Certains programmes de stage du type "séjour de recherche" ne nécessitent **pas de visa**.

Dans les autres pays, les réglementations et procédures varient, il faudra vous renseigner auprès des ambassades et consulats en France des pays concernés. De plus, il est fortement déconseillé de rentrer dans le pays avec un visa touristique, vous prenez le **risque d'être expulsé** par le service d'immigration et des douanes.

2. L'ASSURANCE MALADIE



Les **frais de santé** peuvent être élevés dans certains pays, il faut être bien couvert avant de partir ! Il est notamment possible que votre université d'accueil vous demande un **justificatif d'assurance**.

Attention : le contrat d'assurance classique ne vous couvre pas pour l'étranger ! Vous devrez souscrire à un **contrat spécifique** pour les séjours étudiants à l'étranger.

Certaines **démarches supplémentaires** sont à réaliser auprès de l'Assurance Maladie :

- En Europe (UE et Espace Économique Européen) : vous devez demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie. Elle est disponible sur le site www.ameli.fr et est valable deux ans.
- Au Québec : vous devez remplir un formulaire (disponible sur www.ameli.fr) à faire signer par votre DRI. Celui-ci est le SE401 Q106 pour un semestre à l'étranger, ou le SE401 Q104 pour un stage.
- Dans un autre pays : les démarches varient en fonction des accords signés avec la France. Renseignez-vous auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), des ambassades et des consulats pour obtenir des informations spécifiques à votre pays d'accueil.

Vous disposez également du **formulaire cerfa** "Soins reçus à l'étranger", disponible sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr), qui vous permet d'être **remboursé des frais engagés** peu importe le pays.

N'oubliez pas la **complémentaire santé** qui prend en charge les frais non couverts par la Sécurité Sociale !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet du Centre de Liaison Européenne et Internationale de Sécurité Sociale www.cleiss.fr.

En fonction du pays d'accueil, certains **vaccins spécifiques** peuvent également vous être recommandés ou imposés avant votre départ, soyez à jour ! Le site de l'Institut Pasteur (<https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/vaccination>) renseigne les vaccins obligatoires ou conseillés pour l'étranger. Vous pourrez également trouver plus d'informations mais aussi faire vos vaccins dans le Centre de vaccinations internationales de votre département. Pour le trouver, consultez le site https://www.mesvaccins.net/web/vaccinations_centers.



3. LA COUVERTURE SOCIALE

Une **couverture sociale de qualité** est obligatoire pour partir en séjour à l'étranger. Vous devrez souscrire à

1 Une assurance de responsabilité civile : elle est indispensable pour couvrir tout dommage dont vous pourriez être responsable. Pensez à vérifier auprès de votre organisme d'assurance que vous êtes bien couvert à l'étranger ; il est très probable que vous ayez à signer un contrat différent de celui que vous avez en France.



2 Une assurance rapatriement : rarement nécessaire, elle est pourtant indispensable en cas d'accident grave, car elle vous permettra d'être rapatrié en France. Si vous n'êtes pas assuré, les frais de rapatriement seront à votre charge.

De plus, pensez à prendre connaissance des **risques éventuels** dans votre pays d'accueil. Ceux-ci sont renseignés sur le site du Ministère des Affaires Étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>, dans la rubrique "Conseils aux voyageurs".



4. LE SITE ARIANE

A. QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un site internet du Ministère des Affaires Étrangères qui **recense** les ressortissants français à l'étranger. Il est destiné aux français effectuant un voyage touristique, personnel ou professionnel de moins de six mois.

Il est fortement conseillé de **s'y inscrire avant de partir**. L'inscription est gratuite et rapide, il vous suffit de renseigner votre destination, les dates de votre séjour et vos contacts mail ou téléphone. Elle est sécurisée et confidentielle.



Attention : elle ne se substitue pas à l'inscription au **registre des français** établis hors de France dès lors que le séjour est supérieur à six mois.

B. A QUOI SERT-IL ?

Ce site permet aux instances gouvernementales françaises de **savoir où vous êtes**, et donc de **vous prendre en charge** si vous avez besoin d'une aide quelconque lorsque vous êtes à l'étranger, notamment dans les cas de catastrophe naturelle ou d'attentat.

Avec Ariane, vous recevrez des **recommandations de sécurité** par mail, si la situation dans le pays le justifie, ainsi que des alertes en cas de crise dans votre pays de destination. Vous pourrez aussi **référer une personne de contact**, qui sera également avertie des informations de sécurité.

Vous pouvez vous inscrire via ce lien :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>



5. LE BUDGET

Pour appréhender votre voyage sereinement, il est fortement recommandé de prévoir un budget précis. Pour cela, renseignez-vous sur le **coût de la vie** et les **dépenses fréquentes** dans le pays d'accueil.

Vos dépenses à l'étranger pourront impliquer quelques **changements** dans la gestion de vos comptes bancaires. Pour certains paiements (notamment le loyer, les frais universitaires éventuels...), il est conseillé d'ouvrir un **compte dans le pays d'accueil**, en particulier pour les séjours hors zone euro et/ou de plus de trois mois.

Renseignez-vous auprès de votre banque sur les **modalités** concernant votre carte bancaire, les virements internationaux, le changement de devise¹, etc. Dans certains cas, vous pourrez avoir une **exemption des frais bancaires** grâce à votre statut d'étudiant !

Attention : les aides financières à la mobilité ne peuvent pas être versées sur un compte à l'étranger.

6. LE LOGEMENT

Plusieurs options s'offrent à vous pour le logement. Choisissez celle qui vous convient le mieux, ce n'est pas forcément celle dont vous disposez en France !

Les résidences étudiantes : La plupart des universités disposent de places en résidence universitaire réservées pour les étudiants en mobilité. Les places sont souvent limitées, il est donc vivement conseillé de faire votre demande au plus tôt. Cette option est souvent la plus avantageuse financièrement et vous permettra de vivre le quotidien des étudiants locaux.

Les logements privés : Si vous choisissez cette option, il faut être très vigilant afin d'éviter les arnaques. N'hésitez pas à contacter votre université d'accueil qui pourra vous recommander un site ou une agence de location fiable.

La colocation : Cette alternative vous permettra de faire des rencontres dès votre arrivée tout en se montrant avantageuse d'un point de vue budgétaire.

¹. LA LISTE DES PAYS UTILISANT L'EURO EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPA.EU.

La chambre chez l'habitant : Elle permet l'immersion complète dans le quotidien des habitants ! Une bonne solution donc, si vous souhaitez améliorer votre niveau de langue et vivre une expérience authentique ! Il faudra cependant savoir s'adapter au mode de vie de votre hôte.

Les auberges de jeunesse : Elles sont utiles en tant que solution provisoire dans le cas où vous n'auriez pas trouvé un logement avant votre départ. Elles vous permettront d'être hébergé le temps de trouver un chez-vous plus permanent.



À savoir : dans certains pays, le loyer se paie **à la semaine** et non au mois !

Attention : n'envoyez jamais d'argent avant de visiter le logement ! En cas de doute, renseignez-vous sur la **fiabilité** des organismes qui vous intéressent auprès de votre université ou du consulat de France de votre pays d'accueil.

Voici quelques pistes pour élargir vos recherches :

- Des petites annonces sur les pages Facebook des universités
- Le groupe d'entraide Erasmus ESN
- Les associations étudiantes sur place

7. LA VIE QUOTIDIENNE

La loi : vous arrivez dans un nouveau pays, avec une nouvelle loi : **étudiez-la** ! Certains pays peuvent exiger une **inscription** auprès de l'équivalent de la mairie de la ville qui vous accueille.

Permis de conduire : La validité de votre permis de conduire français n'est pas garantie dans tous les pays, il vous sera donc nécessaire de **vérifier** celle-ci dans votre pays d'accueil. Un permis de conduire européen est valable partout en Europe. Hors Europe, un **permis international** peut être demandé.

Préparation linguistique : Un bon niveau de langue de votre pays d'accueil facilitera votre intégration. La plupart des universités proposent, avant la rentrée, des **cours intensifs de langue** qui peuvent être gratuits ou payants.

8. VOS SOURCES D'INFORMATION OFFICIELLES

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces sites internet :

Le site du Ministère des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr

Le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr

Le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr

Le site internet du Centre de Liaison Européenne et Internationale de Sécurité Sociale : www.cleiss.fr

Le site internet de l'ambassade de votre pays d'accueil

Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse : www.cidj.com

Le site de l'Étudiant : www.letudiant.fr

CLICK





PARTIE 4 : SPÉCIFICITÉS DES CFUO

CHÈZ MOI, ÇA SE PASSE COMMENT ?



AMIENS



1. LES CONVENTIONS ET LE DOSSIER D'ÉQUIVALENCE

Actuellement, l'UPJV (Université de Picardie Jules Verne) n'a pas de convention avec une université proposant un cursus en orthophonie. Il faut donc voir avec la DRI et la DP s'il est possible de créer une convention mais cela prend beaucoup de temps. Pour cela il faut s'assurer que les UE des universités étrangères correspondent aux UE françaises pour créer un dossier d'équivalence.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères?

Sur les sites internet des facultés étrangères, il est possible de trouver les modules et la liste des UE.

2. STAGES

Les stages à l'étranger sont réalisables dès la deuxième année (ou dès la première si c'est un stage facultatif). Les modalités varient selon le stage que vous souhaitez effectuer. Globalement il est plus pratique de partir en 3ème ou en 4ème année car les périodes de stage sont plus longues ce qui vous donne l'occasion de demander des bourses.

Cependant un stage de deux semaines dès la 2ème année peut également être l'occasion de découvrir la pratique de l'orthophonie dans un autre pays sans se lancer dans une grande aventure !

La scolarité n'est pas opposée aux départs à l'étranger tant que ceux-ci sont pertinents et tant qu'ils respectent les mêmes conditions que ceux réalisés en France.

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

Plutôt en 3ème ou 4ème année.

3. DIVERS

Deux étudiantes sont parties au Canada, l'une pour un stage clinique (Caroline Thieffry) et l'autre pour un stage de recherche (Marine Jouin). Vous pouvez retrouver leurs conseils et leurs témoignages dans quatre publications différentes sur le compte Instagram de Gepeto (@gepeto_amiens).

Trois autres étudiantes s'envolent pour la Côte d'Ivoire au mois de novembre.

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : corinne.adamkiewicz@u-picardie.fr

Direction des Relations Internationales de l'UPJV : melanie.alves@u-picardie.fr

Votre VP Mobilité Internationale GEPETO : mobilite.internationale.gepeto@gmail.com



BESANÇON



Pour l'instant, il n'est pas possible au CFUO de Besançon de partir faire un stage ou un semestre à l'étranger. Les discussions ont été lancées à nouveau cette année pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.

Les contacts dans votre fac

Le pôle présidence de GEOD : presidence.geod@gmail.com



BORDEAUX



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Démarches administratives

Qui contacter ?

Camille Cholet (Direction des Relations Internationales de l'université de Bordeaux).

Il faut également se mettre en contact avec les directeurs du département d'orthophonie, à savoir Bertrand Glize, Elisabeth Longère et Gaëlle Bénichou qui doivent accepter le projet de départ et vérifier les équivalences (c'est surtout Elisabeth Longère qui s'occupe de ce point-là).

Quels délais prévoir ?

Le plus tôt sera toujours le mieux pour entamer les démarches, se renseigner, remplir et déposer son dossier. Globalement, pour un départ au premier semestre, le dossier est à déposer au plus tard fin janvier. Il passe ensuite devant la commission sous huit à dix jours et l'université étrangère a jusqu'à début juin pour donner une réponse définitive. Pour un départ au second semestre, les dépôts de dossiers sont idéalement à faire avant le 15 juin. L'université de Bordeaux envoie ensuite en septembre les dossiers aux universités étrangères et celles-ci donnent une réponse définitive en octobre.

Quels papiers remplir ?

Il faut remplir un dossier de candidature disponible sur le site de l'université. Une fois rempli et validé par les directeurs du département, ce dossier est déposé au bureau de la mobilité internationale de l'université. Il passe ensuite devant une commission de sélection qui attribue un nombre de "points" à chaque candidat (en fonction de leur situation universitaire, s'ils sont déjà partis ou pas, etc.). Si le nombre de candidats est plus élevé que le nombre de places disponibles pour une université donnée, un classement "au mérite" est établi.

Il est également possible de remplir une demande de bourse indépendamment, le dossier est à retirer auprès de la DRI Mobilité de l'université.

Quels documents fournir ?

Au niveau des papiers à fournir à l'université de Bordeaux, le dossier de candidature comprend :

- une photo d'identité
- une copie de passeport valide
- le contrat pédagogique
- une lettre de motivation pour la sélection de Bordeaux
- une copie des relevés de notes de toute la scolarité universitaire
- le budget prévisionnel
- Le formulaire de candidature en ligne

2. DOSSIER D'ÉQUIVALENCE

Comment faire le dossier d'équivalence ?

Afin de constituer le dossier d'équivalence, il faut dans un premier temps trouver les programmes des UE détaillées que l'université étrangère propose ainsi que le programme de l'université de Bordeaux. Dans un second temps, un rendez-vous est prévu avec l'un des directeurs afin de regarder si les UE sont équivalentes et compatibles.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

La liste des UE se trouve sur les sites des universités. Le seul problème est qu'elles ne sont souvent pas très détaillées, il est donc nécessaire de chercher le plus d'informations possible et ensuite de programmer un rendez-vous avec Mme Longère, qui en est la responsable principale dans le CFUO de Bordeaux, afin de les examiner ensemble.

Nous avons accès à cette page :

https://www.u-bordeaux.fr/International/Partir-a-l-etranger/Mobilite_etudiante/Etudes-a-l-etranger2 où on trouve une carte interactive recensant toutes les universités dans le monde avec lesquelles l'université de Bordeaux a déjà des accords avec d'autres filières. ATTENTION ! Toutes ne proposent pas un cursus en orthophonie ou sont plus difficiles à intégrer en raison de la barrière de la langue. Cela permet d'accéder facilement aux sites internet pour obtenir le détail des programmes universitaires.

3. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPART

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?

Il semblerait que chacun des accords que possède l'Université soit valable pour toutes les filières.

Y a-t-il des conventions en cours de signature ?

Il n'y a pas de conventions en cours de signature. Néanmoins, les universités ci-dessous figurent dans les accords Erasmus de l'université :

- Trinity College, Dublin, Irlande
- University College Cork, Irlande
- International University of Ireland, Galway, Irlande
- Université Libre de Bruxelles, Belgique
- Haute école de la province de Liège, Belgique

Or, pour le moment, il n'y a pas d'accord Erasmus en orthophonie car aucune demande n'a été faite auparavant. A priori, comme ces universités ont déjà des accords avec l'université de Bordeaux, si un étudiant veut partir via le programme Erasmus, l'accord se fera sous forme d'avenant. Pour les pays non francophones, une attestation de niveau C1 est obligatoire.

4. STAGES

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

Il n'existe pas de dates précises pour les départs en stage à l'étranger. Cependant, avec toutes les démarches que cela demande, il vaut mieux partir sur des périodes plus longues qu'une seule semaine. Cela est donc favorisé dans le cas des stages de 3ème, 4ème et 5ème années qui se déroulent sur des mois entiers (plutôt juin ou septembre pour les 3ème ou 4ème année).

Dans quels pays ?

Il est possible de partir dans des pays non francophones à condition :

- soit que l'orthophoniste sur place exerce en français auprès de français soit que l'étudiant ait un niveau suffisant dans la langue dans laquelle exerce l'orthophoniste
- il faut également que l'orthophoniste ait l'agrément pour encadrer un stage, comme pour tous les stages en France
- l'idéal (même si ça ne conditionne pas le stage cela aide grandement) étant que l'orthophoniste soit diplômé d'un CFUO français

Les contacts dans votre fac

Directeurs Pédagogiques :

M. Glize : bertrand.glize@u-bordeaux.fr

Mme Longère : elisabeth.longere@u-bordeaux.fr

Mme Bénichou : gaelle.benichou@u-bordeaux.fr

Direction des Relations Internationales : Mme Cholet : camille.cholet@u-bordeaux.fr

Responsable des étudiants sortant de l'université de Bordeaux : Julien Mathé : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr

VP Mobilité Internationale : abfo.mobilite@gmail.com



Notre CF étant très récent, les départs pour effectuer un semestre à l'étranger ne sont pas envisageables par nos responsables. En revanche, les stages à l'étranger sont possibles. Ce sont les responsables pédagogiques affectés pour les stages qui guident l'étudiant dans sa démarche, mais cela n'a encore jamais eu lieu dans notre CFUO. Nous n'avons donc que très peu d'informations à ce sujet, et par conséquent aucune expérience à partager...

Les contacts dans votre fac

VP Mobilité International de BABORD : mob1ternationale.babord@gmail.com

Directrices pédagogiques :

Muriel Bot Morvan : muriel.bot@chu-brest.fr

Claire Le Gall : claire.legall2@univ-brest.fr



Aucun échange semestriel n'a été mis en place, seuls les stages à l'étranger sont proposés à Caen. Une étudiante de Caen est partie en stage au Liban, une seconde en Italie. D'autres devraient partir au Canada et au Sénégal. La DP de l'Université de Caen est très ouverte aux possibilités de départs au cours de la formation.

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : Sara Ferder Gerard : sara.ferder-gerard@unicaen.fr (changement de direction en cours)

Direction des Relations Internationales : Isabelle Triniac, Carré International de l'Université de Caen : intl.mobilite@unicaen.fr

VP Mobilité International d'ETOC: international.etoc@gmail.com



CLERMONT-FERRAND



Le CFUO de Clermont-Ferrand étant relativement récent, il n'y a eu aucun départ à l'étranger, pour un stage ou pour un semestre. Par ailleurs, nous avons échangé avec la directrice pédagogique concernant d'éventuels départs. Il serait a priori possible de réaliser un semestre à l'étranger en quatrième année. Quant aux stages, il faut voir avec la scolarité si le stage est réalisable ou non. Nos responsables pédagogiques restent ouverts à l'idée mais il est difficile d'arriver à coordonner tous les acteurs car le pôle orthophonie n'est pas intégré dans les circuits de mobilité internationale. Pour le moment, nous ne sommes pas allées plus loin dans les démarches

Les contacts dans votre fac

Le pôle présidence du Bouc : presidence.bouc@yahoo.com

Le pôle VP Mobilités Internationales du BOUC : mobilites.internationales.bouc@gmail.com

Directrice pédagogique : Jennifer.MERIGAUD@uca.fr

Direction des relations internationales et de la francophonie : projets-partenariats.drif@uca.fr



LILLE



Pour l'instant, aucun départ à l'étranger n'a été effectué au CFUO de Lille. Le poste de VP Mobilité Internationale étant récent, aucun contrat n'est mis en place avec des universités étrangères. Les démarches sont en cours mais il est assez compliqué de partir à l'étranger aussi bien pour les stages que pour les semestres. Cependant, des comparaisons de maquettes d'UE ont été mises en place et des discussions sont en cours avec l'administration et les responsables pédagogiques.

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : direction-orthophonie@univ-lille.fr

Direction des Relations Internationales : international@univ-lille.fr

VP Mobilité Internationale de l'ACEOL : mobiliteinternationale.aceol@gmail.com



LIMOGES



Accord avec l'université de Perugia, premier départ cette année sur l'année de O2.

Les périodes en vert correspondent aux stages qui ne sont pas intercalés avec des cours, donc peut-être possibilité d'envisager une mobilité sur ces périodes ?

Sinon, stages facultatifs disponibles à partir de fin O3. Doivent être faits sur la période d'ouverture de l'ILFOMER (fermé sur certaines périodes l'été).

O1	O2	O3	O4	O5
S1	S3	S5 UE 6.4 Observation active 2 sem 3 sem	S7	S9 UE 6.8 5 sem
S2	S4	S6 UE 6.5 Stages cliniques 2 sem 3 sem	S8	S10 UE 6.8 5 sem 6 sem
			Stages facultatifs (hors fermeture ILFOMER)	

DIVERS

Héloïse Trech est la première étudiante de Limoges à partir en Erasmus durant l'année scolaire 2022/2023 à Perugia en Italie. N'hésitez pas à la contacter à l'adresse suivante heloise.trech@etu.unilim.fr

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : Emilie BERNARD: emilie.bernard@unilim.fr

Direction des Relations Internationales : Stéphane Mandigout : stephane.mandigout@unilim.fr

Votre VP Mobilité Internationale : vpmobilite.oreil@gmail.com



1. EFFECTUER UN SEMESTRE À L'ÉTRANGER

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a environ 130 accords de coopération interuniversitaire hors Europe et en Europe, dans ces universités votre mobilité sera donc favorisée (la liste est disponible sur le site l'Université Lyon 1 rubrique Université - International ; Section santé) : <https://www.univ-lyon1.fr/universite/international>

Par ailleurs, l'ISTR (Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation) dispose d'accords Erasmus + spécifiques à sa composante.

Voici les universités dans lesquelles il est possible de partir pour un semestre ou deux en L3 :

Nom de l'université	Nombre de places	Nombre de mois	Niveau de langue demandé	Discipline
Katholieke Universiteit Leuven	1	5	flamand + anglais B2	Therapy and rehabilitation
Haute école de Province de Liège	2	9	Français B1	Health
Universidad Complutense de Madrid	3	10	espagnol B1	Therapy and rehabilitation
Universidad de Valencia	3	9	espagnol B1 + anglais B1	Therapy and rehabilitation
Università degli studi di Milano	2	9	Italien B1 + Anglais B1	Therapy and rehabilitation
Linköpings Universitet	3	5	Suédois B2 + Anglais B2	Therapy and rehabilitation

Une fois l'université choisie, il faut vous rendre sur le site internet de l'université visée afin de recueillir les informations nécessaires à l'inscription (date butoir de dépôt des dossiers de candidature, programme précis des cours, certification demandée en langues, etc.) afin de constituer un dossier et de le déposer à temps au bureau de l'assistante Mobilité Internationale ISTR.

2. EFFECTUER UN STAGE À L'ÉTRANGER

Le CFUO de Lyon offre la possibilité de faire un ou plusieurs stages à l'étranger au cours des études. Cependant, il n'est pas possible de partir (dans le cadre d'un stage obligatoire) pendant la C1-O1(L1) ni pendant l'année de C2-O2 (M2). Par ailleurs, il est possible de faire des stages supplémentaires en mobilité internationale, l'été notamment.

La mobilité internationale est ouverte aussi bien pour un stage en structure que pour un stage en libéral (ou un stage mixte !). Enfin, le maître de stage (orthophoniste ou non) n'a pas besoin d'avoir pour langue maternelle le français, n'est pas obligé d'exercer en français, et n'a pas besoin d'avoir un diplôme français pour être validé par l'administration.

Pour effectuer un stage à l'étranger, l'étudiant doit trouver son terrain de stage par lui-même.

3. QUI CONTACTER ?

Pour un stage à l'étranger de moins de quatre semaines :

Il faut contacter le responsable des stages de son année de promotion à l'adresse mail suivante : stage.orthophonie@univ-lyon1.fr afin de valider la destination et le terrain de stage.

- L1 et L3 : Ségolène Chopard
- L2 : Johanne Bouquand
- M1 et M2 : Claire Gentil

Pour un semestre à l'étranger OU un stage à l'étranger de plus de quatre semaines :

Il faut contacter Catalina Baumgartner, Assistante Mobilité Internationale ISTR
catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr

Attention, il existe un terrain de stage spécifique : l'ENAM, à Lomé (TOGO) (accord de coopération scientifique) pour lequel le référent Afrique est Claire Gentil, claire.gentil@univ-lyon1.fr

4. QUELS PAPIERS REMPLIR ?

Pour un stage à l'étranger :

Il faut envoyer par mail à son référent de stage une lettre de motivation, le CV de l'orthophoniste qui reçoit l'étudiant en stage et la fiche de description de l'établissement d'accueil remplie (disponible sur la plateforme de l'université Claroline Connect), ainsi que tous les documents de mobilité internationale.

Il faut s'inscrire sur la base *Ariane* ou au Registre des Français établis hors de France selon la durée du séjour (consultez la Partie 3 de ce guide pour plus d'informations).

Pour un semestre à l'étranger :

Vous devez faire valider votre contrat d'enseignement par votre établissement d'origine ISTR-Orthophonie (*learning agreement*) puis par l'établissement d'accueil. Les crédits acquis à l'étranger seront transférés sur votre dossier étudiant. Vous pouvez avoir accès à des cours de langue avant votre départ (attention certains établissements demandent une certification en langue).

5. QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

L'ensemble des documents à fournir se trouve sur Claroline, rubrique "Documents généraux" et dossier "Mobilité Internationale".

6. LES BOURSES

Voici les bourses auxquelles vous pouvez prétendre pour une durée de mobilité internationale (stage ou semestre) de plus d'un mois :

- Bourses ERASMUS *
- Bourses de la Région EXPLORA SUP *
- Bourses nationales *
- Bourses internes UCBL *
- Bourse du CROUS
- Bourses privées
- Subventions privées

*Pour ces bourses, c'est la DRI qui fait les demandes selon les critères retenus. La réponse parviendra sous deux à trois mois après le dépôt du dossier.

Pour les autres bourses, il est de la responsabilité de l'étudiant de démarcher les organismes concernés.

Un même étudiant ne peut bénéficier que deux fois des bourses EXPLORA SUP d'aide à la mobilité (stage et/ou formation) à hauteur d'environ 100 euros par semaine.

Les étudiants boursiers d'État conservent leur bourse lors du départ et reçoivent par ailleurs une aide supplémentaire fixée sur la base de l'indice de leur bourse de base.

Attention : la mobilité est facilitée lorsque l'UCBL a un accord de coopération et d'échanges avec l'établissement d'accueil, mais elle est possible sans accord. Les frais d'inscription sont alors à la charge de l'étudiant.

Contacts au sein de la fac :

Directrice Pédagogique : Solveig Chapuis : solveig.chapuis@univ-lyon1.fr

Direction des Relations Internationales : Catalina Baumgartner : catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr

Co-présidents de l'AEOL : aeol.presidence@gmail.com



MARSEILLE



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Démarches administratives

Qui contacter ?

La DRI dans un premier temps, c'est ensuite elle qui nous guide dans les démarches à suivre.

Il faudra également contacter la Directrice Pédagogique.

Quels délais prévoir ?

Il faut s'y prendre à l'avance ! Les démarches administratives ne peuvent pas commencer tant que la DP n'a pas donné son accord. Il faut donc commencer par lui envoyer une lettre de motivation et une trame de proposition d'équivalence.

Le dossier d'équivalence

Comment faire le dossier d'équivalence ?

Il faut se référer aux M3C du CFUO de Marseille et trouver des cours dans l'université étrangère qui correspondent à ceux des M3C. Il faut donc faire attention à l'intitulé des cours pour vérifier qu'ils correspondent à peu près, il n'est cependant pas nécessaire de détailler.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

Il faut aller sur le site de l'université en question et chercher le contenu des formations. Vous pouvez, si besoin, demander l'aide de la DRI ou de l'AEMO13 qui pourra notamment contacter la FNEO ou les autres CFUO pour demander de l'aide !

2. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPARTS

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?

Il existe une convention entre le CFUO de Marseille et l'université de Barcelone Ramon Llull. Les départs se font du premier jusqu'au cinquième semestre (mais essentiellement aux troisième, quatrième et cinquième semestres pour des questions de timing).

L'étudiant qui part est exempté de stage durant le semestre où il est à l'étranger. Au-delà du cinquième semestre, les stages sont considérés comme trop importants pour être réalisés à l'étranger. C'est à l'étudiant de fournir le dossier d'équivalence, qui est validé par la DP.

3. LES STAGES

Théoriquement, les stages obligatoires de notre formation doivent être effectués dans la région PACA.

Pour la licence, si les stages ne se font pas dans la période de cours nous pouvons faire des stages hors PACA, en envoyant seulement un mail à la directrice administrative, la directrice pédagogique, le référent de stages et la secrétaire administrative pour leur signaler où nous allons faire le stage.

Il est possible de faire les stages obligatoires à l'étranger. Les conditions sont : le stage doit être réalisé durant l'année scolaire (donc pas l'été), il faut le signaler à l'équipe pédagogique comme les stages hors PACA et il faut que ce ne soit pas pendant une période où il y a cours.

4. DIVERS

Clara Bartoli est allée faire un stage en avril/mai 2022 à Londres lors de son stage clinique du S6.

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : joana.revis@univ-amu.fr

Direction des Relations Internationales : Fannie Coutier : fannie.coutier@univ-amu.fr, 04 91 32 48 24

Patricia Pagani : patricia.pagani@univ-amu.fr, 04 91 32 48 33

Pôle présidence de l'AEMO13 : pzaemo13@gmail.com



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Qui contacter ?

Premièrement, vous pouvez contacter le/la VP Mobilité Internationale de Dislalie pour l'informer de votre projet. Il/elle vous renseignera sur les possibilités de départ et les démarches à suivre !

Pour partir en échange universitaire, il faudra contacter la responsable pédagogique, Mme Moritz-Gasser, pour valider le plan d'études, et le directeur des relations internationales, M. Masrar, pour vérifier qu'il existe bien une convention. Dans le cas contraire, il faudra en créer une en se mettant en contact avec l'université étrangère. Il vous renseignera aussi sur les bourses.

Pour les stages, vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires auprès de votre référent de stages.

Quels papiers remplir ?

Pour les semestres, s'il n'existe pas de convention avec une université étrangère, il faudra créer un contrat pédagogique (ou dossier d'équivalence), à valider avec Mme Moritz-Gasser, puis faire une convention avec l'aide du bureau des Relations Internationales.

Pour les stages, ce n'est pas plus compliqué qu'en France, il suffit de faire agréer l'orthophoniste.

Quels documents fournir ?

Pour les semestres, cela dépend des universités étrangères. Il faudra sûrement renseigner votre bulletin de notes et fournir plusieurs autres documents. De plus, Mme Moritz-Gasser vous demandera de prouver votre niveau en langue si vous partez dans un pays non francophone (avec des diplômes type TOEIC ou un entretien).

Quels délais prévoir ?

Pour partir en échange, il vaut mieux s'y prendre au moins un an à l'avance, surtout si la convention n'est pas encore créée. Les démarches sont assez longues et les interlocuteurs sont difficiles à contacter.

Pour un stage, les démarches peuvent être rapides mais il peut être compliqué de trouver un maître de stage dans le pays choisi. De plus, il est nécessaire d'anticiper sa demande de visa ou d'autorisation d'entrée sur le territoire.

Le dossier d'équivalence

Comment faites-vous le dossier d'équivalence ?

Pour réaliser le dossier d'équivalence, vous devrez vous munir de la liste des UE de notre formation et de celle de l'université étrangère. La liste des UE des universités étrangères se trouve généralement sur leur site internet. À défaut, vous pouvez la demander par mail en contactant la personne responsable des relations internationales de l'université qui vous intéresse.

2. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPART

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?

Le CFUO de Montpellier avait une convention avec l'université de Montréal. Ainsi, depuis 2017, onze étudiantes ont pu partir pendant un semestre au Canada. Toutefois, en raison du changement d'études à l'université de Montréal, l'année 2019-2020 a été la dernière pendant laquelle les étudiants et étudiantes ont pu partir là-bas avant la fermeture de l'échange. Celui-ci rouvrira peut-être dans quelques années pour le master.

Y a-t-il des conventions en cours de signature ?

Les conventions sont établies en fonction des demandes et désirs des étudiants. Actuellement, des démarches sont en cours avec des universités situées dans des pays anglophones ayant un cursus en orthophonie.

3. STAGES

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

A Montpellier, il est théoriquement possible de partir en stage à l'étranger de la 1^{ère} à la 5^{ème} année, même si certains terrains de stage sont plus propices et adaptés que d'autres. Dans tous les cas, il est important de contacter directement la Responsable Pédagogique pour lui faire part de votre projet, et ainsi obtenir son accord avant d'amorcer les démarches administratives. À partir de la 3^{ème} année, vous pouvez également contacter votre référent de stage clinique (RFC).

Les étudiants du CF ont eu l'occasion de partir dans de nombreux pays : en Belgique, en Algérie, au Sénégal, en Allemagne, etc. Plus récemment, on recense plusieurs départs en Italie (notamment à Rome), ainsi qu'au Canada. De plus, une étudiante a fait une année de césure et a effectué des stages pendant un an au Vietnam, au Japon et en Indonésie auprès d'orthophonistes francophones.

Attention : il faut savoir que les orthophonistes qui travaillent à l'étranger ne font pas énormément d'heures (les patients sont moins nombreux, ou bien les volumes horaires sont différents). Il faudra peut-être rattraper en France des heures avant ou après le stage à l'étranger.

Dans quels pays ?

Il semble que nous puissions partir dans n'importe quel pays, à condition que la situation géopolitique soit stable, que le maître de stage soit francophone ou qu'on maîtrise parfaitement la langue étrangère.

4. DIVERS

De nombreux témoignages d'étudiants partis à l'étranger sont disponibles sur le compte Instagram de l'association "Dislalie", ainsi que sur son site : <https://dislalie.jimdofree.com/mobilité-internationale/>, et le groupe Facebook "Mobilité internationale - Dislalie". N'hésitez pas à les consulter, car ils contiennent de précieux conseils, partagés par nos étudiant.e.s expérimenté.e.s !

A Montpellier, nous comptons également beaucoup de départs pour des stages en direction des DROM-COM : la Réunion, la Nouvelle Calédonie, etc. Un bon moyen de changer d'environnement et de partir à des heures d'avion, tout en simplifiant les démarches administratives : en effet, ce sont les mêmes qu'en métropole !

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : Madame Moritz-Gasser : sylvie.gasser@umontpellier.fr

Direction des Relations Internationales : Monsieur Masrar : med-ri@umontpellier.fr, 04 34 43 35 25

Votre VP Mobilité Internationale de Dislalie : international.dislalie@gmail.com



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Démarches administratives

La première personne à contacter est la Vice-Présidente en charge de la Mobilité à l'International (VP MI) de l'Association des Futur•e•s Orthophonistes de Nancy (AFON).

C'est elle qui recense les envies de départ à l'étranger des étudiants et étudiantes, qui répond à toutes les questions concernant ces départs, et qui peut vous venir en aide en cas de difficultés dans les recherches.

Pour les départs en Erasmus

Pour le moment, aucune convention avec des facultés étrangères n'étant signée, il n'y a pas encore eu de départ en Erasmus à Nancy.

Cependant, la VP MI tente de mettre en place ces conventions. Il est donc important de lui transmettre nos envies de départ afin de lui permettre d'orienter ses recherches et de dresser une liste des étudiants intéressés.

En effet, si des conventions sont signées, ce sera elle qui transmettra :

- à la Directrice Pédagogique (DP) la liste des personnes désirant partir
- aux étudiants les différentes démarches administratives à suivre

Pour avoir une idée de ces démarches, les étudiant•e•s peuvent se rendre sur :

<http://www.univ-lorraine.fr/content/etudier-en-europe>

Pour les départs en stage

Qui contacter ?

Dans un premier temps, il est souhaitable de tenir informé la VP MI. Puis il faut impérativement contacter la DP (pour un stage recherche) et également Mme Dutel (pour un stage en libéral) une fois le stage trouvé : ce sont elles qui prennent la décision de valider ou non le stage.

Quels papiers remplir ?

Il faut remplir, en plus de la convention de stage classique, une convention de stage spécifique pour les départs à l'étranger. Cette convention est fournie au secrétariat, après validation du stage par la DP ou Mme Dutel.

Quels documents fournir ?

L'université de Lorraine ne demande pas de documents spécifiques à fournir. Cependant, le pays d'accueil peut demander certains documents : visa, certificat médical par un médecin conventionné, etc. L'université d'accueil fournit alors la liste des documents à fournir par l'étudiant une fois que la demande de stage a été validée par la DP (dans le cas d'un stage recherche).

Quels délais prévoir ?

Il faut prévoir un délai un peu plus long qu'un stage en France, notamment si le pays d'accueil demande des documents spécifiques qu'il faut réunir. Il faut aussi prendre en compte l'achat des billets pour le trajet, le logement sur place à trouver, etc. Ainsi, si vous souhaitez effectuer un départ dans le cadre du stage de sensibilisation à la recherche, il est conseillé de commencer vos recherches de stage dès le début de l'année, et de commencer à réunir les documents demandés et organiser le voyage dès le début du second semestre.

Le dossier d'équivalence

Comment faire le dossier d'équivalence ?

Si le pays dans lequel l'étudiant souhaite faire un Erasmus fait partie de la liste des pays que la VP MI cherche à conventionner, l'étudiant n'a pas à monter un dossier d'équivalence.

Si le pays n'en fait pas partie, l'étudiant doit uniquement fournir la liste des UE de l'université étrangère.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

Il faut se rendre sur le site de l'université visée, et rechercher les programmes. De l'aide peut être demandée à la VP MI.

2. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPART

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?

L'université de Lorraine a mis en place des partenariats avec des universités d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, de Lituanie, de Slovénie, de Slovaquie et de Finlande.

Toutefois, ces partenariats ne sont pas spécifiques à la filière orthophonie. Ainsi, il n'y a eu pour l'instant aucun départ à l'étranger en Erasmus.

Pour remédier à cette absence de départ, la VP MI tente de mettre en place des conventions spécifiques à l'orthophonie avec certaines universités étrangères, dans le but de permettre des départs d'un semestre au cours de la deuxième année d'orthophonie.

Ainsi, la DP est actuellement en train d'étudier les équivalences entre les UE françaises, celles de Madrid et celles d'une université norvégienne.

En parallèle, la VP MI est en train de recueillir des informations concernant les pays préférés par les étudiantes de première année actuelles.

3. STAGES

Il y a deux options pour faire un stage à l'étranger :

Stage avec un orthophoniste en libéral

A priori, l'orthophoniste devrait parler français, et avoir une patientèle parlant également français. Il faudrait que l'orthophoniste exerce dans un pays francophone sans forcément l'obligation d'avoir un diplôme français.

Stage de sensibilisation à la recherche (au mois de juin, entre la L3 et le M1)

Le maître de stage ne doit pas forcément être orthophoniste. En revanche, il faut impérativement qu'il soit rattaché à un centre universitaire et participe à une recherche. Celle-ci peut ne pas concerner directement l'orthophonie, mais il faut que le domaine ou le thème de la recherche y soit rattaché : sciences du langage, audition, neurosciences, etc.

Ce stage peut se dérouler dans une autre langue que le français. Le rapport de stage sera alors écrit dans la langue du maître de stage.

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : Christine Da Silva - Genest, christine.da-silva-genest@univ-lorraine.fr

Enseignante en charge des stages : Mme Dutel, marie-madeleine.dutel@univ-lorraine.fr

Direction des Relations Internationales : Yolaine Dippenweiler, yolaine.dippenweiler@univ-lorraine.fr

Laurence Spiesse, laurence.spiesse@univ-lorraine.fr, Anne Cioni, anne-cioni@univ-lorraine.fr

VP Mobilité Internationale : vpinternationalnancy1@gmail.com



NANTES



Le CFUO de Nantes autorise les départs à l'étranger pour les stages. Pour cela, les recherches d'un orthophoniste prêt à vous prendre en stage doivent se faire par l'étudiant dans le pays de son choix (au regard du contexte politique et sanitaire du pays).

Pour que le maître de stage exerçant à l'étranger soit agréé, il est demandé de présenter un diplôme d'orthophonie français ou équivalent (c'est-à-dire un diplôme niveau Master). Il faudra alors constituer le dossier et le faire passer en commission d'agrément, comme c'est le cas pour les stages en France.

Des partenariats Erasmus avec des universités viennent d'être ouverts à Nantes. Un partenariat a été créé avec une école à Barcelone, un autre partenariat avec une école belge est en cours. Aucun départ n'a été effectué, les informations restent floues. Le départ en Erasmus serait destiné aux étudiants de L2-L3 avec a priori deux places.

Les départs en stage à l'étranger restent peu nombreux mais réalisables, et ceux en Erasmus sont en cours.

Ainsi, si vous hésitez encore à partir ou que vous avez besoin d'aide dans vos recherches et démarches, vous pouvez nous envoyer vos questions afin que nous puissions vous éclairer et vous rediriger au mieux. Cependant la comm MI sera supprimée pour être remplacée par un CM (chargé de mission) qui relaiera les informations entre notre direction et les étudiants. En effet, à notre échelle peu de choses pouvaient avancer...

Les contacts dans votre fac

Directrices Pédagogiques : Emmanuelle Prudhon, emmanuelle.prudhon@univ-nantes.fr & Oana Lungu, oana.lungu@univ-nantes.fr

Directrice des stages : Anne Esnault, anne.Esnault@univ-nantes.fr

Direction des Relations Internationales : international.medecine@univ-nantes.fr

Pôle présidence : president.anfo@gmail.com



NICE



La mobilité internationale n'est pas encore effective au sein de notre CFUO. Des échanges avec la direction sont en cours afin de la mettre en place le plus vite possible et de permettre aux étudiants niçois de mener à bien leurs projets. Des sondages ont également été envoyés et nous ont permis de nous rendre compte de la demande et de la motivation de chacun.

Du point de vue de la direction, les semestres à l'étranger auraient notamment du sens pour la recherche, il serait donc judicieux de partir en 4ème ou 5ème année.

Une convention avec le Canada est envisagée. L'idée serait d'établir un lien solide avec une première université afin de, plus tard, étendre ces bases à d'autres pays.

La crise sanitaire actuelle complique réellement nos démarches, nous espérons pouvoir revenir à la "normale" le plus rapidement possible. En attendant, n'hésitez pas si vous avez la moindre interrogation sur la mobilité, ou même simplement pour nous faire part de vos projets ! Nous restons à votre écoute.

Les contacts dans votre fac

VP Mobilité International de l'AFON : vpmi.afon@gmail.com



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Démarches administratives

Qui contacter ?

Il faut commencer par contacter le service des relations internationales. Vous trouverez tous leurs contacts sur le site de la faculté dans la rubrique internationale. Ce service a été créé en janvier 2020 afin de vous guider dans votre projet. Vous pouvez également contacter la VP Mobilité Internationale actuelle de l'APEO.

Quels documents fournir ?

- Une lettre de motivation
- Le relevé de notes (minimum 12 de moyenne générale) : sélection en fonction du rang de classement s'il y a plusieurs candidats
- La liste des UE (Unités d'Enseignement) de l'université en question

Le dossier d'équivalence

Comment faire le dossier d'équivalence ?

Il faut présenter à Madame Peggy Gatignol les UE de l'université dans laquelle vous voulez aller, puis c'est elle qui compare et choisit quelles UE pourront être passées à l'étranger, et quelles UE devront être passées en France.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

La liste des UE pour les universités étrangères peut facilement être trouvée sur le site de l'université visée. Pour les écoles et universités avec lesquelles le CF Paris est en partenariat, la VP MI dispose de la liste des UE.

Quels délais prévoir ?

Il faut s'y prendre un an à l'avance, puisque certaines démarches sont longues.

Attention : Il ne faut pas avoir de dette d'UE, sinon il vous sera impossible de partir à l'étranger.

Procédure de candidature

Une commission mixte relations internationales - pédagogie étudiera les dossiers et sélectionnera les étudiants.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Résultats académiques,
- Cohérence du projet par rapport au cursus,
- Niveau de langue,
- Nombre de places par destination.

Les conditions pour partir :

- 3 semestres sur 10 autorisés pour une mobilité à l'étranger.
- Départ possible en L2, L3 et M1 (pour 1 ou 2 semestres).
- Moyenne 12/20 sur la ou les années précédentes

2. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPART

Le CFUO de Paris dispose d'une convention interuniversitaire avec quatre universités étrangères. L'administration autorise trois semestres à l'étranger parmi les dix de notre formation.

Les destinations disponibles :

1. Cours en espagnol : Espagne : Universidad de Granada, Universidad Castilla La Mancha
2. Cours en français : Suisse : Université de Genève
3. Cours en italien : Italie : Università degli Studi di Roma "La Sapienza"
4. Cours en anglais : Belgique : KU Leuven

1. Les études durent quatre ans en Espagne (aucun examen d'aptitudes à l'entrée), nous ne pouvons donc partir qu'en licence. Nous avons la possibilité de partir un semestre durant leur licence. La méthode d'enseignement est adaptée à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES): 1 crédit = 25 heures de travail, 60 ECTS par année (30 par semestre).

2. En Suisse, les études d'orthophonie s'effectuent en deux ans, c'est une MUL (Maîtrise Universitaire en Logopédie). Cette maîtrise spécialisée peut se faire suite au Baccalauréat universitaire en Psychologie (licence de trois ans) ou au Baccalauréat universitaire pluridisciplinaire en Linguistique et Psychologie (autre licence de trois ans). Il y a ensuite un concours en fin de troisième année pour passer en spécialité Logopédie (orthophonie).

Les étudiants parisiens ont la possibilité de partir un semestre durant leur master.

MUL: 2 ans, 120 ECTS et Baccalauréat universitaire (équivalent de la licence française) puis 3 ans, 180 ECTS, soit 60 ECTS par an.

<https://www.unige.ch/fapse/logopedie/>

L'Italie et la Belgique sont deux nouveaux accords de cette année.

Dans tous les cas, les étudiants doivent anticiper leurs stages du semestre auquel ils partent. Ils peuvent faire leurs stages à l'étranger, mais ils doivent avoir la confirmation de leurs stages avant leur départ.

Concernant les aides financières, il existe plusieurs bourses en fonction de votre pays d'accueil (Erasmus ou non), si vous êtes boursier CROUS ou non. De plus, il existe des bourses sur critères sociaux.

Si vous partez en stage pour une durée minimum de 2 mois, vous pouvez bénéficier d'une bourse Erasmus+ en Europe ou sur critères sociaux hors Europe.

Toutes les informations sur les aides financières sont disponibles sur le site de la faculté (cf le lien ci-dessous).

<https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/bourses>

3. STAGES

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

Pour chaque stage, il faut qu'il soit suffisamment long pour que le voyage soit rentabilisé.

Dans quels pays ?

Dans la plupart des cas, il suffit que ça soit un pays qui se trouve dans une zone verte de la carte gouvernementale (zone verte = zone sans danger).

Avec quels orthophonistes ?

Il faut que l'orthophoniste soit diplômé depuis trois ans (diplôme français) et agréé.

Pour toute autre question sur la mobilité d'étude ou les stages, vous pouvez consulter les documents FAQ disponibles sur le site de la faculté (cf le lien ci-dessous).

<https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir>

Les contacts de votre fac

Directrice Pédagogique : Peggy Gatignol : peggy.gatignol@sorbonne-universite.fr

Service des Relations Internationales : medecine-international@sorbonne-universite.fr

VP Mobilité Internationale de l'APEO : vpmobiliteinternationaleapeo@gmail.com



POITIERS



Les semestres à l'étranger sont maintenant envisageables : l'idée est acceptée par la direction pédagogique et une professeure est particulièrement motivée pour ce projet. Elle a d'ailleurs essayé de contacter plusieurs universités mais sans réponse. Dès que des étudiants seront motivés par ce projet, ils devront se manifester auprès de la chargée de mobilité internationale à ALEOP et seront orientés vers la professeure en question.

Certains partenariats entre la faculté de médecine et des universités étrangères étant déjà en place, nous essayerons de les étendre à la filière orthophonie tout en continuant de chercher d'autres universités à l'international.

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Il faut savoir qu'à Poitiers, seuls des stages (et non des semestres) ont été effectués à l'étranger et que par conséquent ce guide de la mobilité internationale concernant ce CFUO n'est pas complet. Il devrait se remplir au cours des prochaines années. Les données que je vais vous fournir sont subjectives et susceptibles de bouger car aucune démarche n'a jamais été fixée dans notre CFUO.

Démarche administratives

Qui contacter?

Dans un premier temps : parler de son projet déjà prédéfini avec la chargée de mobilité internationale (CM MI) et la direction/les professeurs. Pour les stages, il n'y a aucun souci, le centre de formation est ouvert aux projets de stage à l'international.

En ce qui concerne les Programmes d'Échange Étudiant (PEE) et les contrats d'études pour étudier à l'étranger, cela n'ayant encore jamais été effectué, il convient de s'adresser à la DRI de l'Université de Poitiers (toujours avec l'aide de la CM MI).

Quels papiers remplir ?

Puisque tout est à faire et rien n'est fixé, les documents peuvent changer en fonction du projet et des intervenants que vous rencontrerez. Dans le cas des stages, une convention basique de l'université vous sera également demandée, ainsi qu'un agrément de l'Université de Poitiers (seule différence : la case "à l'étranger" devra être cochée sur la convention).

Quels délais prévoir ?

Si votre projet est de partir en semestre à l'étranger, prévoyez votre projet un an à l'avance. Entre son élaboration et sa mise en place avec une future université partenaire, il faudra rencontrer la DP et la DRI, laisser du temps aux signatures des différents papiers et documents, un dossier médical peut également être demandé. Les demandes de bourse prennent du temps et les inscriptions dans les universités étrangères doivent être validées bien à l'avance. La limite d'un an doit correspondre au début des démarches, le projet doit être réfléchi en amont.

S'il s'agit d'un stage, les délais sont les mêmes qu'en France. Dès que votre projet est défini, il convient de contacter les orthophonistes sur place et de trouver un stage. S'y prendre en avance est toujours plus raisonnable.

Le dossier d'équivalence

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

Le cursus orthophonie ne se trouve généralement pas dans les facultés de médecine à l'étranger mais plutôt dans les facultés de lettres et de langues. Pour le moment, on trouve des universités étrangères ayant le cursus orthophonie dans les universités partenaires de l'Université de Poitiers mais le cursus orthophonie lui-même n'est pas en partenariat avec notre CFUO. Les PEE ne sont donc pour l'instant pas mis en place. Malgré tout, un contrat d'études peut être envisageable par un étudiant. Pour plus de renseignements sur les contrats d'études, n'hésitez pas à contacter l'ALEOP.

2. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPART

L'ALEOP travaille en ce moment sur des futures conventions interuniversitaires pour des possibles semestres à l'étranger. Rien n'est encore fait mais un contrat d'études ne nécessite pas obligatoirement de conventions interuniversitaires. Si cela vous tente, renseignez-vous ou rapprochez-vous de l'ALEOP.

3. STAGES

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

Quand on veut sur nos périodes de stage ou de vacances ! La DP n'y voit aucun obstacle.

Avec quels orthophonistes ?

L'orthophoniste devra être agréé à l'Université de Poitiers, c'est la seule demande. Beaucoup d'étudiants privilégient les stages dans les pays francophones car c'est plus facile de s'y retrouver, mais rien n'empêche de le faire dans un pays allophone. Dans ce cas, une attestation du niveau de langue peut être demandée.

Quelles sont les aides possibles ?

1ère possibilité : votre stage dure au minimum 2 semaines : vous pouvez alors demander la bourse de la région. Vous devrez déposer votre demande sur internet avant la date de début du stage. Votre candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Toutes les informations nécessaires sont sur cette page :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-post-bac>

2ème possibilité : votre stage dure plus de 2 mois et il est dans un pays de l'Union Européenne. Vous pouvez donc faire passer ce stage comme stage Erasmus+. Dans ce cas, vous devez prendre rendez-vous avec la DRI car elle doit valider le stage Erasmus+ et devra vous donner les papiers nécessaires à la procédure. Les pays sont répartis en 3 groupes et cela a une importance pour la bourse. Vous pourrez prétendre à une bourse Erasmus+ ou une bourse de la région mais ce n'est pas vous qui choisirez et elles ne sont pas cumulables. La bourse Erasmus+ varie entre 350 et 450 euros par mois.

Des infos supplémentaires :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/erasmus-stage-public-post-bac>

Plusieurs étudiants de Poitiers sont partis ou vont partir à l'étranger pour des stages plus ou moins longs. Si vous souhaitez connaître leur expérience et avoir des contacts, vous pouvez m'envoyer un message, je vous redirigerai vers eux.

Les pays de stages de nos étudiants : Togo, Canada (Montréal), Italie (Turin), Suisse (Rolle), Dubaï

4. DIVERS

Pauline Masson, une étudiante de Poitiers, a déjà rédigé un guide de stage au Canada que je vous invite à consulter !

Le pdf présentation générale des mobilités étudiantes sur :

<http://medphar.univ-poitiers.fr/international/partir-etudier-a-l-etranger/>

Une interview de trois étudiantes parties faire un stage à l'étranger sort très prochainement !

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique : Mme Véronique Bonnaud : veronique-bonnaud@univ-poitiers.fr

Référent RI (dossiers administratifs) : Marie-Amélie Masselin (informations et démarches)

Référent RI – scolarité : Sophie Lamonnerie : international.medphar@univ-poitiers.fr

Votre VP Mobilité Internationale de l'ALEOP : international.aleop@gmail.com

Pour contacter des étudiants de Poitiers qui font des stages à l'étranger, vous pouvez envoyer un mail à international.aleop@gmail.com



RENNES



L'association étant toute jeune, aucun étudiant n'est parti en stage ou en semestre à l'étranger à ce jour. Concernant les stages, il est possible d'effectuer des stages supplémentaires à l'étranger pendant les vacances. Quitter la France pour les stages obligatoires est, pour l'instant, impossible.

Du côté des semestres à l'étranger, le directeur pédagogique y est favorable. Ces démarches prennent cependant du temps ; la comparaison des programmes entre universités est toujours en cours. Aucune convention n'est établie.

Un partenariat d'échange avec la Belgique pour un semestre est en train de se mettre en place pour les étudiants rennais en 3ème année. Mais la convention n'est toujours pas établie, c'est en cours.

Les contacts dans votre fac

Direction pédagogique : Lucile MULTON, qui gère les stages : lucile.multon@univ-rennes1.fr

Christophe TESSIER, qui gère les semestres : christophe.tessier@univ-rennes1.fr

VP Mobilité Internationale d'EOR : international.eor@gmail.com



ROUEN



Démarches administratives

Pour effectuer un stage à l'étranger, il faut d'abord contacter :

- Un orthophoniste diplômé, qu'il soit français ou non. Tant que le diplôme est présenté à Monsieur Pasquet, on peut choisir cette personne comme maître de stage.
- Le Service Relations Internationales (SRI) de l'UFR (service.international@univ-rouen.fr)
- Le DP, professeur référent/coordonateur, qui signe les conventions : Frédéric Pasquet.

Ensuite il faut remplir une convention de stage et fournir le diplôme de l'orthophoniste avec qui on veut réaliser son stage. Il n'y a pas besoin d'équivalence à Rouen. Les départs sont possibles uniquement lors des périodes de stage, à partir du stage anticipé en fin de L2 et les stages peuvent se réaliser auprès d'un(e) orthophoniste diplômé en France ou à l'étranger. Les étudiants peuvent partir en stage à l'étranger, dans n'importe quel pays lors des stages où ce sont eux qui doivent trouver leur maître de stage.

Les contacts de votre fac

Contact pour votre Directeur Pédagogique : Monsieur Frédéric Pasquet - frederic.pasquet@univ-rouen.fr

Contact pour la Direction des Relations Internationales : camille.bruni@univ-rouen.fr

VP Mobilité International d'OREO : oreorthophonie.mi@gmail.com



STRASBOURG



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Au cours de la formation en orthophonie, l'université de Strasbourg vous offre la possibilité d'effectuer un séjour d'études à l'étranger. Pour cela, le CFUO est partenaire de deux universités européennes, à Barcelone et Valladolid (Espagne). La direction n'est pas opposée à ce que de nouvelles conventions soient signées. Il faut cependant s'assurer que les universités proposées disposent d'une formation en orthophonie proche de la nôtre (si possible en 5 ans). La meilleure année pour partir est la troisième année. En partant en troisième année, vous aurez plus de temps pour décider de la destination après vous être renseigné, peaufiner votre projet, rassembler les pièces nécessaires et, bien entendu, attendre que votre candidature soit examinée. Au-delà, en master, la direction de l'école interdit les séjours d'études à l'étranger. La raison invoquée est que les programmes et les approches divergent trop par rapport à la France. De plus, la charge de travail en cycle 2 est trop intense pour permettre une mobilité en parallèle.

Comment partir ?

Première étape : Contacter la Vice-Présidente en charge de la Mobilité Internationale de Métafor, qui connaît toutes les actualités concernant les départs en stage ou en semestre dans le CF de Strasbourg, par mail : international.metafor@gmail.com.

Deuxième étape : Contacter les directeurs pédagogiques afin de les prévenir de votre projet, de définir les modalités pour anticiper les stages par exemple et valider votre dossier d'équivalence.

Madame Regin : tregin@unistra.fr ; Madame Chabran : e.chabran@unistra.fr ; Monsieur François : pofrancois@unistra.fr

Troisième étape : Il faut préparer un rendez-vous avec le correspondant relations internationales de la faculté, école ou institut.

Pour l'université de Strasbourg, il faut contacter :

- Ophélie Converset, gestionnaire des mobilités étudiantes et sortantes Erasmus+
03 68 85 65 13, dri-erasmus-mobilite@unistra.fr

- Sandra Rebel, chargée de mobilité sortante Erasmus+ études
03 68 85 66 13, sandra.rebel@unistra.fr

- Camille Florentz, responsable du pôle hors Europe
03 68 85 65 59 camille.florentz@unistra.fr

- Angélique Daniel, chargée de la mobilité entrante et sortante hors Europe
03 68 85 60 16, angelique.daniel@unistra.fr

Plus spécifiquement, pour la faculté de médecine, il faudra contacter :

- Agnieszka Kopczynska, Bureau des relations internationales
03 68 85 34 96, kopczynska@unistra.fr

Quatrième étape :

- Participer à des ateliers de préparation à la candidature en ligne organisés à la Maison Universitaire Internationale.
- Télécharger puis remplir le contrat pédagogique (un contrat par choix de destination).
- Compléter sa candidature en ligne avec plusieurs vœux de destinations. Ensuite, imprimer le formulaire de candidature, y joindre la totalité des pièces demandées et les déposer à l'adresse indiquée dans le dossier.

Cinquième étape :

- Recevoir un mail de la Direction des Relations Internationales (DRI) ou du service des relations internationales vous indiquant si vous êtes présélectionné et le cas échéant, la destination.
- En cas de sélection, prendre rendez-vous avec la direction du CFUO pour signer le contrat pédagogique et vérifier avec vous une dernière fois les dates, les modalités d'examen, de stage lors de votre retour à Strasbourg.

Sixième étape :

Recevoir le dossier d'inscription de l'université partenaire par email. Le compléter et le renvoyer en veillant bien à respecter la date limite qui figure sur le document. Puis attendre la lettre d'acceptation officielle de l'université partenaire qui confirmera votre départ l'année suivante.

2. CONVENTIONS AVEC D'AUTRES UNIVERSITÉS EN EUROPE

Le CFUO de Strasbourg possède des conventions en orthophonie avec les universités suivantes :

- A Barcelone, une convention pour la mobilité de deux étudiants en cycle 1.
- A Valladolid, une convention pour la mobilité d'un étudiant en cycle 1, pour 1 à 2 semestres

3. AIDES FINANCIÈRES

- Bourse Erasmus+ : pour tous les étudiants partant en mobilité Erasmus, sous certaines conditions.
<http://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87151>
- Allocation de Mobilité Internationale de l'enseignement supérieur (AMI) : pour les étudiants bénéficiant de la bourse sur critères sociaux du CROUS et cumulable avec la bourse Erasmus+ et la bourse du CROUS.
<http://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87154>
- Bourse de la Région Grand Est « Aide à la mobilité internationale des étudiants » Bourse gérée par la Région Grand Est et cumulable avec la bourse Erasmus+ <http://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c118974>

4. DIVERS

En 2017, Madeleine Brelle, une étudiante du CFUO de Strasbourg, a passé un semestre de quatrième année à l'université de Glasgow. Elle a raconté son séjour dans le numéro de février 2018 des Ecrits Coïdes, le journal du CFUO. Elle est aujourd'hui néo-diplômée et exerce en institut à Colmar.

Les contacts de votre fac

VP Mobilité Internationale de METAFOR : international.metafor@gmail.com



TOULOUSE



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Qui contacter ?

Concernant les stages, il convient de s'adresser à la Directrice Pédagogique du CF, Mme Florence Liaunet, qui soutient les départs en stage.

Pour les semestres à l'étranger, ils ne sont pas encore établis de façon durable, mais sont en théorie possibles (notamment en Erasmus). Pour le moment, aucun étudiant n'est parti mais Mme Liaunet est investie auprès de nous dans les démarches. Nous vous invitons donc à vous rapprocher d'elle, ainsi que de Lola Danet (responsable de la Mobilité Internationale pour l'orthophonie) afin de lui faire part de vos projets ou envies de départ.

Quel délai prévoir ?

Aucune convention n'étant actuellement établie avec une université étrangère, il faut prévoir le départ au moins un an à l'avance, le temps de mettre en relation les différentes directions (de Toulouse et de l'université cible), de comparer les cursus et de mettre en place un projet solide.

Le dossier d'équivalence : comment trouver la liste des UE des universités étrangères ?

Pour envisager un départ à l'étranger, il faut que les responsables du CF puissent vérifier que le contenu des cours de l'université étrangère corresponde à ce qui est étudié à Toulouse pendant le semestre. Certaines listes d'UE peuvent être trouvées sur les sites des universités. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous accompagnerons pour les demander directement auprès de l'université.

2. LES CONVENTIONS ET POSSIBILITÉS DE DÉPART

Comme évoqué précédemment, aucune convention n'est établie à ce jour pour le CF de Toulouse. Cependant, nous y travaillons et vous encourageons grandement à nous faire part de vos projets. C'est avec plaisir que nous nous appuierons sur vos demandes pour faire avancer les choses.

Il est, en théorie, possible de partir dans le cadre d'un programme Erasmus pour une durée de 3 mois minimum. Pour cela, vous devez choisir 2 ou 3 écoles qui vous intéressent et que vous classerez par ordre de préférence. Ensuite, vous les présenterez à la direction, qui se chargera de contacter les DP des universités concernées. Lorsque l'une des écoles aura réagi positivement à la demande d'échange, les DP procéderont à la comparaison des syllabus (liste des UE) de chaque école. Si cette dernière semble satisfaisante, l'échange est alors réalisable. A l'issue de cela, vous aurez un rendez-vous avec Mme Da Costa (Gestionnaire des mobilités Erasmus+ sortantes) durant lequel vous recevrez conseils et informations concernant les bourses par exemple.

3. STAGES

Il est possible de partir faire un stage à l'étranger tout au long des études. Chaque cas étant unique, nous vous invitons à en parler directement avec la Directrice Pédagogique (Mme Liaunet). Il n'y a aucune restriction quant à la langue parlée pour les pays de destination. Pour le moment, la majorité des étudiants ayant réalisé un stage à l'étranger l'a fait au Canada. En licence, l'étudiant peut faire des stages en pays non-francophone, avec une orthophoniste non-francophone s'il le souhaite, à partir du moment où il maîtrise la langue (à discuter avec la Directrice Pédagogique). A partir du master, il est plutôt conseillé de partir dans un pays francophone.

Les contacts dans votre CF

Directrice Pédagogique : Mme Florence Liaunet : florence.liaunet@univ-tlse3.fr

Responsable de la Mobilité Internationale pour le CFUO : Mme Lola Danet : lola.danet@univ-tlse3.fr

Relai ATEO : secretaire.ateo@gmail.com - presidence.ateo@gmail.com



Il n'est actuellement pas possible d'effectuer un semestre à l'étranger, car aucune correspondance suffisante entre la maquette de Tours et celle d'une université étrangère n'a été trouvée pour le moment.

En ce qui concerne les stages, le partenariat que le CFUO de Tours entretient avec l'école d'orthophonie de Beyrouth (Liban) est suspendu temporairement en raison du contexte géopolitique. Il est malgré tout possible de partir en stage à l'étranger si l'étudiant trouve un maître de stage par lui-même et que l'équipe pédagogique du CFUO valide la demande. Un stage d'une durée de 2 à 3 semaines d'observation au S5 est à privilégier. Depuis la révision du format du calendrier universitaire de l'année dernière, il est également possible de partir en fin de 4ème année sur la période de stage de 5 semaines. Dans tous les cas, le centre de formation est ouvert à toute autre demande et est disposé à étudier les projets individuels.

Le public observé doit être principalement francophone, et l'orthophoniste doit avoir le Certificat de Capacité d'Orthophoniste délivré en France ou équivalent en 5 ans. Cependant, des demandes particulières (étudiants bilingues par exemple) ne sont pas exclues.

DIVERS

Durant l'année dernière (2021-2022), une étudiante est partie en stage recherche au Liban. Son témoignage sera disponible prochainement.

Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique: Mme Eva SIZARET : eva.sizaret@univ-tours.fr

Direction des Relations Internationales:

- Rosélia NIAMBI - Mobilité en Europe : erasmus@univ-tours.fr
- Benjamin DEPAUW - Mobilité hors Europe: mobsortant@univ-tours.fr

VP Mobilité Internationale de l'ATFO : internationale.atfo@gmail.com